



RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



DÉTAIL DE L'INSTALLATION
CANADASSIMO,
DU COLLECTIF D'ARTISTES
QUÉBÉCOIS BGL
(JASMIN BILODEAU,
SÉBASTIEN GIGUÈRE
ET NICOLAS LAVERDIÈRE),
AU PAVILLON DU CANADA
À L'OCCASION DE LA
BIENNALE DE VENISE.

PHOTO : PAOLO PELLION DI PERSANO

Québec, août 2016

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications,
Ministre responsable de la Protection et de la
Promotion de la langue française et Ministre
responsable de la région de l'Estrie
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration,
c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport
annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres
du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice
terminé le 31 mars 2016.

Ce document a été produit conformément aux
dispositions de la loi de notre société et est présenté
selon le Plan stratégique 2012-2016.

3

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de
mes meilleurs sentiments.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, reading "Marie Côté". The signature is fluid and cursive, with the first name "Marie" and the last name "Côté" clearly distinguishable.

MARIE CÔTÉ

TABLE DES MATIÈRES

6	Message de la présidente du conseil d'administration
8	Message de la présidente-directrice générale
10	Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
11	Rapport de validation de la vérification interne
12	Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec
14	Organigramme au 31 mars 2016
16	Faits saillants 2015-2016
18	Plan stratégique 2012-2016 - Tableau synoptique
20	Sommaire des résultats
22	Résultats liés au Plan stratégique
22	Enjeu 1 : La création, levier du développement culturel
31	Enjeu 2 : Le virage numérique
34	Enjeu 3 : L'intervention culturelle concertée
37	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016
37	Rapport de la direction
38	Rapport de l'auditeur indépendant
39	État des résultats et de l'excédent cumulé
40	État de la situation financière
41	État de la variation de la dette nette
42	État des flux de trésorerie
43	Notes complémentaires
56	Exigences législatives et gouvernementales
56	Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens
58	Utilisation des ressources
58	Ressources humaines
61	Règles pour les bonis au rendement
61	Ressources budgétaires et financières
63	Ressources informationnelles
66	Allègement réglementaire et administratif
66	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
67	Développement durable
74	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
74	Gouvernance des sociétés d'État
75	Renseignements concernant le fonctionnement des comités
78	Renseignements concernant les membres du conseil d'administration
82	Renseignements concernant la rémunération
84	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
84	Politique de financement des services publics
84	Recommandations du Vérificateur général du Québec
85	Annexes
85	Annexe 1 – Tableaux complémentaires
98	Annexe 2 – Déclaration de services aux citoyens
102	Annexe 3 – Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs
107	Rapport 2015-2016 en matière d'éthique et de déontologie
	Appendices
	Appendice 1 - Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2015-2016
	Appendice 2 - Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2015-2016
	Les appendices sont disponibles en version PDF à la page suivante : www.calq.gouv.qc.ca/actualites-publications/rapport-annuel-de-gestion

Tableaux

17	Tableau 1 : Revenus et dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec
20	Tableau 2 : Sommaire des résultats liés au Plan stratégique 2012-2016
24	Tableau 3 : Prix et reconnaissances accordés par le CALQ
27	Tableau 4 : Contributions du CALQ et de ses partenaires dans le cadre d'ententes territoriales en 2015-2016
29	Tableau 5 : Soutien à la circulation au Québec
31	Tableau 6 : Nombre de pays visités par les artistes et les organismes
32	Tableau 7 : Soutien aux pratiques artistiques numériques
35	Tableau 8 : Soutien aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services selon la discipline artistique
56	Tableau 9 : Taux de respect des délais pour accuser réception d'une demande à info@calq.gouv.qc.ca en 2015-2016
57	Tableau 10 : Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du CALQ en 2015-2016
58	Tableau 11 : Effectif en poste au 31 mars 2016
58	Tableau 12 : Effectif utilisé au 31 mars 2016
59	Tableau 13 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité
59	Tableau 14 : Évolution des dépenses en formation
59	Tableau 15 : Jours de formation selon les catégories d'emploi
60	Tableau 16 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi
60	Tableau 17 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
61	Tableau 18 : Bonis au rendement accordés en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015
61	Tableau 19 : Dépenses et évolutions par secteur d'activité ou par orientation stratégique
62	Tableau 20 : Pourcentage de la dépense sur le budget total
63	Tableau 21 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2015-2016
63	Tableau 22 : Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
63	Tableau 23 : Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles
64	Tableau 24 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2015-2016 – Site Web informationnel du CALQ
65	Tableau 25 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2015-2016 – Développement de la prestation électronique de services (projet PES)
66	Tableau 26 : Contrats de services, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016
67	Tableau 27 : Répartition de l'effectif pour la période du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
82	Tableau 28 : Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2015-2016
83	Tableau 29 : Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

Tableaux de l'Annexe 1

85	Tableau 30 : Répartition de l'aide financière du CALQ selon la discipline artistique
86	Tableau 31 : Répartition de l'aide financière aux artistes et aux organismes selon la région administrative
87	Tableau 32 : Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique
87	Tableau 33 : Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon la région administrative
88	Tableau 34 : Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien
88	Tableau 35 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la discipline artistique
89	Tableau 36 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la région administrative
89	Tableau 37 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la nature du soutien

Répartition de l'aide financière par discipline artistique selon le programme ou le volet en 2015-2016

90	Tableau 38 : Arts du cirque
90	Tableau 39 : Arts multidisciplinaires
91	Tableau 40 : Arts numériques
91	Tableau 41 : Arts visuels
92	Tableau 42 : Chanson
92	Tableau 43 : Cinéma et vidéo
93	Tableau 44 : Danse
93	Tableau 45 : Littérature et conte
94	Tableau 46 : Métiers d'art
94	Tableau 47 : Musique
95	Tableau 48 : Pluridisciplinaire
95	Tableau 49 : Recherche architecturale
96	Tableau 50 : Théâtre
96	Tableau 51 : Autres secteurs d'activités
97	Tableau 52 : Soutien accordé pour des activités internationales

Depuis ma nomination à la présidence de son conseil d'administration en février 2015, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a connu une transformation rapide. La démarche de consultation des milieux culturels et de réflexion collective au sujet des principaux enjeux actuels a permis de dégager une vision claire permettant d'orienter nos actions, de revoir nos processus administratifs et de recadrer nos programmes afin de mieux répondre aux besoins de la création artistique et littéraire, comme en témoignent les trois mesures d'aide issues du Plan culturel numérique du Québec et le nouveau programme de partenariat territorial. L'accessibilité, l'excellence et l'équité ont guidé les changements pour que nos programmes s'arriment mieux à l'évolution artistique et littéraire.

Parmi les politiques et plans adoptés par le conseil d'administration durant cet exercice, notons le Plan d'action pour la diversité culturelle, qui vise la pleine participation des artistes de différentes expressions et origines à la vie culturelle québécoise. Ce plan d'action reflète nos valeurs d'accessibilité, d'équité et d'ouverture à la multiplicité des pratiques artistiques. Notre Plan d'action de développement durable 2015-2020 va dans la même direction et s'avère en phase avec les besoins des milieux. Il constituera également une précieuse ressource pour alimenter les réflexions sur nos prochaines grandes orientations stratégiques.

L'exercice 2015-2016 devait marquer la dernière année du Plan stratégique 2012-2016, les cibles fixées étant atteintes à 91 %. Or, afin de pouvoir élaborer un nouveau plan en cohérence avec les orientations de la prochaine Politique culturelle du Québec, il a été décidé de reconduire le présent plan jusqu'en 2018. Les trois enjeux identifiés en 2012, la création, le numérique et la concertation, demeurent pertinents pour orienter de nouvelles actions pour mieux servir les créateurs, les œuvres et leur rayonnement.

6

Pour réaliser ses activités au cours de cet exercice, le CALQ disposait d'un budget de 108,4 millions de dollars, une somme jamais égalée! Quatre-vingt-treize pour cent de cette somme a été investie en aide financière, soit 90,8 M\$ en subventions à 813 organismes artistiques et littéraires, et près de 10 M\$ en soutien à 1 188 projets d'artistes et d'écrivains professionnels. Seulement 6,6 % des dépenses totales sont affectées à l'administration. De plus, tout au long de l'exercice, nous avons participé à l'effort budgétaire pour le redressement des finances publiques en appliquant les mesures requises pour limiter certaines dépenses administratives. La gouvernance et la gestion du CALQ sont saines, et l'exercice se termine avec des états financiers équilibrés.

Enfin, la dernière année a été marquée par un important changement : le départ inattendu de Stéphan La Roche pour relever de nouveaux défis à la direction des Musées de la civilisation. À l'issue d'un processus de sélection rigoureux, la nomination d'Anne-Marie Jean a été accueillie avec satisfaction et enthousiasme. Gestionnaire d'expérience, elle a bien pris le relais grâce à sa profonde connaissance des enjeux culturels québécois. Elle s'est rapidement saisie des dossiers avec doigté et détermination, ce qui a permis de maintenir le rythme des transformations annoncées. Je veux sincèrement féliciter Anne-Marie Jean d'avoir repris les rênes aussi efficacement. Je sais qu'elle a pu s'appuyer sur une équipe expérimentée et dévouée qui accomplit un formidable travail.



Permettez-moi au passage de remercier à nouveau Stéphan La Roche pour son implication ainsi que Marie Daveluy, qui a assuré l'intérim avec diligence et compétence.

J'aimerais saluer l'engagement et l'expertise des membres des différentes commissions. Je remercie les administrateurs, qui ont œuvré avec générosité et passion, tout au long de l'année, au sein des différents comités du conseil d'administration. Je souligne la contribution de Marc Lalonde, qui a interrompu son mandat en raison de sa nomination comme directeur général du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

7

J'éprouve énormément de fierté à présider le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec. Je demeure plus que jamais convaincue que son rôle est fondamental et sa mission, essentielle à la vitalité et au rayonnement de la culture québécoise.

A handwritten signature in black ink that reads "Marie Côté". The signature is fluid and cursive.

MARIE CÔTÉ

C'est avec enthousiasme et énergie que j'ai pris la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en novembre 2015. De l'enthousiasme, pour relever ce nouveau défi à la direction de cette institution phare qui participe activement à l'essor du Québec. De l'énergie, pour maîtriser les rouages d'une organisation dynamique qui investit annuellement quelque 100 millions de dollars dans la création et le rayonnement d'œuvres artistiques de qualité, permettant de ce fait à la population d'y avoir accès. J'ai la chance de pouvoir compter sur un conseil d'administration engagé et une équipe professionnelle motivée et compétente qui sont entièrement dévoués à la réalisation de notre mission.

Comme la société, le secteur culturel vit une mutation à laquelle il doit s'adapter. Les technologies numériques, tout comme la démographie et la mondialisation, bouleversent les processus de création, les modes de production et les canaux de diffusion tout en offrant des perspectives nouvelles aux créateurs. Les artistes ont une grande capacité d'adaptation, c'est propre à la création, et plusieurs pratiques se transforment, devenant de plus en plus polyvalentes, hybridées et décloisonnées. Des œuvres, parfois multiformes, souvent singulières, émergent de ces mutations artistiques. Notre soutien doit être plus flexible pour pouvoir faciliter l'adaptation des artistes, des écrivains et des organismes à ces nouvelles réalités.

L'inscription en tout temps à nos programmes et le déploiement de nos services en ligne ont donné plus de souplesse aux artistes. Ces améliorations respectent mieux leur cycle de création et leur permettent de saisir les occasions qui s'offrent à eux. En outre, un projet mûri a davantage de chances de réussir. Présentement, nous constatons que le taux de réponse aux demandes de bourses des créateurs a augmenté de dix points de pourcentage, une première en dix ans.

8

Le gouvernement nous a confié des crédits supplémentaires qui ont notamment permis l'implantation de trois nouvelles mesures issues du Plan culturel numérique du Québec. Un montant de 2,5 millions de dollars a été attribué à 42 organismes artistiques et littéraires pour des projets d'infrastructures et de numérisation de contenus artistiques. Une autre somme de un million de dollars a été utilisée pour soutenir des artistes et des écrivains désireux d'investir l'univers numérique avec des créations originales ou avec la présentation d'œuvres d'art numérique inédites dans le cadre d'événements. De façon complémentaire, nous avons conclu une entente avec la Place des Arts pour soutenir la réalisation d'œuvres numériques pour la zone multimédia de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme. De même, notre collaboration avec Télé-Québec pour appuyer la création d'œuvres spécifiques pour La Fabrique culturelle s'est poursuivie. De plus, notre participation à une autre action gouvernementale, le Plan d'action sur le livre, s'est concrétisée par une nouvelle mesure pour les écrivains et les bédéistes leur permettant d'aller à la rencontre de leurs lecteurs dans les librairies agréées aux quatre coins du Québec.

Cette année, nous avons accueilli quatorze centres d'exposition en arts visuels. Ce transfert de diffuseurs est conséquent avec celui des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène de l'an dernier et témoigne de la confiance que le gouvernement nous accorde.

La gouvernance régionale ayant changé en raison de l'adoption du projet de loi n° 28, le CALQ a mis en place un nouveau programme de partenariat territorial. Cette nouvelle offre de partenariat, avec des processus allégés et un investissement paritaire, permettra aux acteurs locaux et régionaux de faire équipe avec nous pour stimuler la vitalité culturelle de leur communauté. Depuis quinze ans, les ententes territoriales, complémentaires à nos différents programmes, ont permis des investissements conjoints du CALQ et de partenaires régionaux de 26,4 millions de dollars pour soutenir la création de plus de 2 200 projets artistiques en lien avec les communautés à l'échelle du Québec. Grâce à ces ententes, nous avons collectivement contribué à écrire de nombreuses histoires à succès. Des carrières sont nées ou se sont émancipées.



Des organismes artistiques ont consolidé leurs assises et se sont déployés. En 2015-2016, nous avons mis en œuvre une première entente avec la Ville de Laval, qui s'est alors jointe aux seize autres régions en ayant déjà signé une. De même, au Nord-du-Québec, une entente s'est conclue pour le secteur de la Jamésie. En Outaouais, une nouvelle entente a été signée avec la Ville de Gatineau et les quatre MRC (Les Collines-de-l'Outaouais, Papineau, Pontiac et La Vallée-de-la-Gatineau).

Nous avons également porté notre regard au loin et investi 7 millions de dollars pour soutenir la circulation internationale d'artistes, d'écrivains et d'organismes. Nos créateurs ont présenté les fruits de leur créativité dans 63 pays. Nous avons par ailleurs soutenu des périple collectifs fort remarquables à Venise, à New York et à Mons à l'occasion de vitrines promotionnelles et d'événements prestigieux. Cette présence de nos créateurs dans le monde motive notre vœu de consolider notre réseau de studios et d'ateliers-résidences, qui s'est matérialisé par la signature de trois nouvelles ententes au cours de cet exercice. Des artistes et des écrivains pourront séjourner en Corée du Sud, en Bavière et à Nantes afin d'aiguiser leur regard sur le monde, s'inspirer et, ultimement, nous émerveiller de leurs œuvres.

9

Nous pouvons être fiers de nos artistes et de nos écrivains; la qualité de leurs créations est aujourd'hui saluée partout sur la planète.

Nos actions et nos programmes visent à stimuler l'innovation et l'émulation créatrices, à appuyer la prise de risque et l'expérimentation, à favoriser l'expression des pratiques actuelles et traditionnelles, et à encourager le rayonnement, la reprise et la circulation des œuvres de manière à ce qu'elles soient appréciées par le plus grand nombre possible.

Né de la Politique culturelle du Québec de 1992, le CALQ a participé activement aux succès du secteur artistique. À l'aube d'une nouvelle politique, nous devons œuvrer collectivement pour que la production artistique et littéraire continue de progresser, d'exceller et de passionner les Québécois dans une perspective de développement culturel durable.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNE-MARIE JEAN

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, août 2016

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Conseil des arts et des lettres du Québec donne une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de celui-ci. Ce rapport présente les résultats par rapport aux engagements pris par le CALQ dans son plan stratégique, dans son plan annuel de gestion, dans sa déclaration de services aux citoyens et dans son plan d'action de développement durable. Ce rapport précise aussi les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion, de même que les contrôles qui leurs sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Jean', with a long horizontal line extending to the right.

ANNE-MARIE JEAN
Présidente-directrice générale

Madame Anne-Marie Jean
Présidente-directrice générale
Conseil des arts et des lettres du Québec

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Conseil des arts et des lettres du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Conseil des arts et des lettres du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

La responsable de la vérification interne,

A handwritten signature in black ink, reading "Anne DeBlois". The signature is fluid and cursive, with the first letter of each word being capitalized and prominent.

ANNE DEBLOIS, CPA, CA
Québec, juin 2016

MISSION

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques, ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

PRINCIPES ET VALEURS

Le CALQ souscrit à des principes et à des valeurs qui sont partagés par la communauté artistique et littéraire, et qui inspirent ses orientations :

- Respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains;
- Respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques;
- Reconnaissance du mérite artistique par les pairs;
- Concertation avec les milieux artistique et littéraire;
- Rigueur et transparence des modes d'attribution de l'aide financière.

ORIENTATIONS

1. Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions.
2. Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international.
3. Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique.
4. Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire.

CLIENTÈLES

- Les artistes et les écrivains professionnels
- Les organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines relevant de la mission du CALQ
- Les professionnels des arts visuels, de l'architecture et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le CALQ est assujéti à sa loi constitutive, la Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, à la Loi sur l'administration publique, ainsi qu'à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il applique les règles de gouvernance prescrites par ces lois.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Au 31 mars 2016, il était composé de quatorze membres incluant la présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale. Un poste était vacant.
- Sept membres, dont la présidente du conseil d'administration, se qualifient comme indépendants.
- Dix membres sont issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions.
- Deux membres sont issus d'autres domaines d'activités.
- Cinq membres viennent de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale (Gaspésie, Lanaudière, Montérégie, Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- Le conseil d'administration est composé de huit femmes et de six hommes.

LES COMITÉS

Les comités suivants soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux :

- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vérification;
- Comité des ressources humaines;
- Comité des programmes;
- Comité ad hoc pour le Plan stratégique;
- Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Cinq commissions consultatives ayant pour rôle de recommander des changements aux programmes sont composées de membres du conseil d'administration et de personnalités du milieu culturel :

- Commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo;
- Commission de la littérature;
- Commission des arts de la scène et de la diffusion;
- Commission de la diversité culturelle;
- Commission des régions.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2016

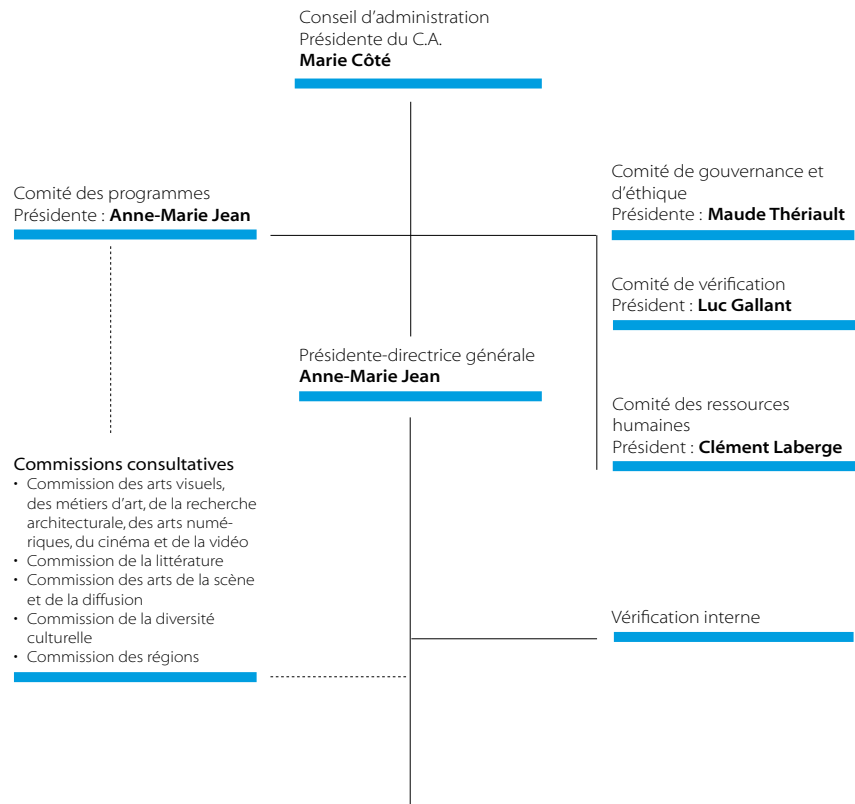
- Présidence-direction générale (PDG)
- Secrétariat général et direction de la planification et des affaires institutionnelles (SPAI)
- Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR)
- Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP)
- Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI)
- Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat (DRHAM)
- Direction des technologies de l'information et de l'innovation (DTII)
- Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL)

13

MANDAT, PRODUITS ET SERVICES

- Offrir aux écrivains, aux artistes professionnels et aux architectes des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences au Québec et à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre, les spectacles littéraires ou de contes.
- Contribuer à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques, et d'autres distinctions.
- Offrir aux organismes artistiques sans but lucratif et aux commissaires indépendants des programmes de subventions pour soutenir leur fonctionnement, leurs projets de création et de production, de promotion, de numérisation, de développement de marchés ou de diffusion, de circulation d'œuvres au Québec et hors Québec, d'accueil d'œuvres étrangères et d'organisation d'événements nationaux et internationaux.
- Soutenir des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux d'organismes et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.
- Attribuer des bourses et des subventions en s'appuyant sur une évaluation au mérite effectuée par des jurys, des comités consultatifs et des comités de sélection formés de pairs des milieux artistique et culturel.
- Offrir à ses clientèles des services en ligne en développant sa prestation électronique de services (PES).

Ministre de la Culture et
des Communications,
ministre responsable de la
Protection et de la Promotion de
la langue française et ministre
responsable de la région de l'Estrie
Luc Fortin



Secrétariat général
et Direction de
la planification
et des affaires
institutionnelles
Marie Daveluy

Direction des
ressources
humaines, de
l'administration et
du mécénat
Louis-Yves Nolin

Direction des
technologies de
l'information et de
l'innovation
Sylvie Poirier

Direction du
soutien à la
diffusion et au
rayonnement
international
Réjean Perron

Direction du
soutien aux artistes,
aux communautés
et à l'action
régionale
Céline Lavallée

Direction du
soutien aux
organismes de
création et de
production
Alain Filion

Direction des
communications
et de la promotion
des arts et des
lettres
Christian O'Leary

PINOCCHIO, UNE
PRODUCTION DU
THÉÂTRE TOUT À TRAC,
SE MÉRITE LE PRIX
DU CALQ POUR LA
MEILLEURE TOURNÉE
AU CANADA ET
AUX ÉTATS-UNIS.
INTERPRÈTE :
MARIE-ÈVE MILOT
PHOTO : JÉRÉMIE BATTAGLIA



CHIFFRES-CLÉS

100,9 M\$ accordés en aide financière dans l'ensemble du Québec :

10 M\$ en soutien à 1 188 projets d'artistes et d'écrivains professionnels;

90,8 M\$ en subventions à 813 organismes artistiques et littéraires.

27 prix et reconnaissances publiques :

20 prix à la création artistique répartis sur le territoire;

1 prix pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis;

1 prix pour le développement de publics et de marchés;

5 bourses de carrière.

GOUVERNANCE

Le CALQ a accueilli la nomination de madame Anne-Marie Jean, à titre de nouvelle présidente-directrice générale.

ORGANISATION ET PROGRAMMES

Le CALQ a mis en œuvre plusieurs mesures découlant des chantiers de réflexion menés au cours des deux années précédentes :

Simplification de son programme de bourses :

inscription en tout temps, possibilité de déposer plusieurs demandes par exercice financier et de mener de front jusqu'à trois projets artistiques;

• **Trois mesures d'aide issues du Plan culturel numérique du Québec :**

- création et développement de contenus culturels numériques originaux,
- numérisation de contenus artistiques et littéraires (nouvelle mesure),
- déploiement d'infrastructures numériques (nouvelle mesure);

• **Programmes régionaux :**

- signature d'une première entente avec Laval,
- mise en œuvre d'un programme pour les arts et les lettres du Nord-du-Québec dans le secteur de la Jamésie (Baie-James),
- lancement du nouveau programme territorial;

• **Accueil du soutien à quatorze centres d'exposition en arts visuels transférés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC);**• **Poursuite de la mise en œuvre de la prestation électronique de services (PES) :**

- 3 200 artistes et écrivains désormais inscrits à Mon Dossier CALQ,
- lancement de formulaires en ligne pour les demandes de bourses et les rapports d'utilisation;

• **Bonification de l'offre de studios et d'ateliers-résidences par la signature d'ententes :**

- échange Québec – Corée du Sud pour artistes en arts visuels,
- échange Québec – Bavière pour écrivains et bédéistes,
- résidence de recherche et création à Nantes pour artistes en arts visuels;

• **Lancement d'une nouvelle mesure destinée aux écrivains et aux bédéistes pour soutenir leur présence dans les librairies agréées de huit régions du Québec.**

RAYONNEMENT INTERNATIONAL DES CRÉATEURS QUÉBÉCOIS

Présence d'artistes, d'écrivains et de productions québécoises dans 63 pays grâce à un soutien du CALQ, dont plusieurs événements internationaux d'envergure tels la Biennale de Venise et le Digitalife - Romaeuropa Festival (Italie); Québec Numérique à New-York; la Foire Internationale du livre d'Haïti; les Nuits amérindiennes en Haïti et le festival Étonnants Voyageurs (France).

Tableau 1

REVENUS ET DÉPENSES DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	\$	\$	\$	\$
DISPONIBILITÉ POUR ENGAGEMENTS				
Gouvernement du Québec	107 713 446	94 717 964	90 008 572	89 967 354
– Aide financière	100 921 800	87 850 948	83 414 776	83 326 528
– Administration	6 791 646	6 867 016	6 593 796	6 640 826
Intérêts et autres revenus	352 346	356 195	501 066	480 143
Revenus totaux	108 065 792	95 074 159	90 509 638	90 447 497
Retours de bourses ou de subventions des années antérieures ¹	320 816	602 495	2 492 038	3 054 000
Total Disponibilité pour engagements	108 386 608	95 676 654	93 001 676	93 501 497
ENGAGEMENTS				
Aide financière	101 244 616	88 453 444	85 905 543	86 361 306
– Bourses aux artistes et aux écrivains professionnels	9 986 785	10 263 436	10 440 836	10 487 886
– Subventions aux organismes	90 806 673	77 329 509	69 711 477	68 095 529
– Subventions d'appariement dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture ²	0	250 000	5 156 507	7 067 481
– Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle ³	83 042	0	0	0
– Comités et jurys	368 116	610 499	596 723	710 410
Administration	7 141 311	7 222 608	7 089 318	7 103 509
TOTAL ENGAGEMENTS	108 385 927	95 676 052	92 994 861	93 464 815
(Déficit) / excédent d'exercice	681	602	6 815	36 682
Excédent cumulé au début	61 515	60 913	54 098	17 416
Excédent cumulé à la fin	62 196	61 515	60 913	54 098

¹ Les retours de bourses ou de subventions accordées au cours des exercices antérieurs sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2015-2016 aux états financiers.

² En 2015-2016, le versement de l'aide financière a été effectué par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). La gestion du programme Mécénat Placements Culture relève du MCC depuis le 11 janvier 2016.

³ Le MCC a transféré au CALQ le Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle.

MISSION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques, ainsi que la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

ENJEU 1

La création, levier du développement culturel

ORIENTATION 1

Soutenir la création d'œuvres originales en tenant compte de la diversité des expressions

ORIENTATION 2

Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

AXE 1

Un soutien financier adapté et diversifié

AXE 2

Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 1 : SOUTENIR LA CRÉATION ET LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE PAR DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS

Indicateur 1.1 – Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production

Cible 1.1.1 – 50 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2016

OBJECTIF 2 : ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE, L'INNOVATION ET LE SUCCÈS DES MEILLEURES PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES PAR DES MESURES DE RECONNAISSANCE

Indicateur 2.1 – Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées

Cible 2.1.1 – Quatre nouveaux prix, au 31 mars 2016

OBJECTIF 3 : CONSOLIDER LES PARTENARIATS FAVORISANT LA DIVERSIFICATION DES INVESTISSEMENTS ET LA VITALITÉ CULTURELLE DES TERRITOIRES

Indicateur 3.1 – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée

Cible 3.1.1 – Au moins trois ententes renouvelées ou conclues avec des nations autochtones et des instances régionales, au 31 mars 2016

Indicateur 3.2 – Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*

Cible 3.2.1 – Huit journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2016

Indicateur 3.3 – Nature du soutien à la coproduction internationale

Cible 3.3.1 – Appariement de 0,5 M\$ de capitaux hors Québec dans la création d'œuvres originales québécoises, au 31 mars 2014.

OBJECTIF 4 : MISER SUR LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET LA PRÉSENCE DE PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES DANS LES PÔLES MAJEURS DE DIFFUSION

Indicateur 4.1 – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions

Cible 4.1.1 – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2016

Cible 4.1.2 – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

Indicateur 4.2 – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales.

ENJEU 2

Le virage numérique

ORIENTATION 3

Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE 3

De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES PAR DES MESURES DE SOUTIEN DANS L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES

Indicateur 5.1 – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

Cible 5.1.1 – Une discipline officiellement nommée « arts numériques » en 2012-2013

Cible 5.1.2 – Un soutien à des projets de toutes disciplines, dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*, au 31 mars 2016

Cible 5.1.3 – Deux projets d'ententes pour des résidences d'artistes spécialisées dans les arts numériques, au 31 mars 2016

OBJECTIF 6 : METTRE À PROFIT L'UTILISATION DE SERVICES EN LIGNE POUR LES CLIENTÈLES DU CALQ

Indicateur 6.1 – Développement de projets pilotes et d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)

Cible 6.1.1 – Projets pilotes développés et outils opérationnels, au 31 mars 2016.

ENJEU 3

L'intervention culturelle concertée

ORIENTATION 4

Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4

La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : CONCERTER ET PARTAGER L'INFORMATION SUR LES ENJEUX DES ARTS ET DES LETTRES AVEC LES MILIEUX CONCERNÉS

Indicateur 7.1 – Nombre d'activités de consultation et de concertation réalisées

Cible 7.1.1 – 10 activités, au 31 mars 2016

Indicateur 7.2 – Nature du soutien aux associations, aux regroupements nationaux et aux organismes de services du secteur des arts et des lettres.

OBJECTIF 8 : POURSUIVRE LES COLLABORATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, NOTAMMENT SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DES CRÉATEURS

Indicateur 8.1 – État d'avancement des projets en cours

Cible 8.1.1 – Réaliser le cycle quinquennal d'enquêtes sur les professions artistiques en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications et d'autres partenaires.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Tableau 2

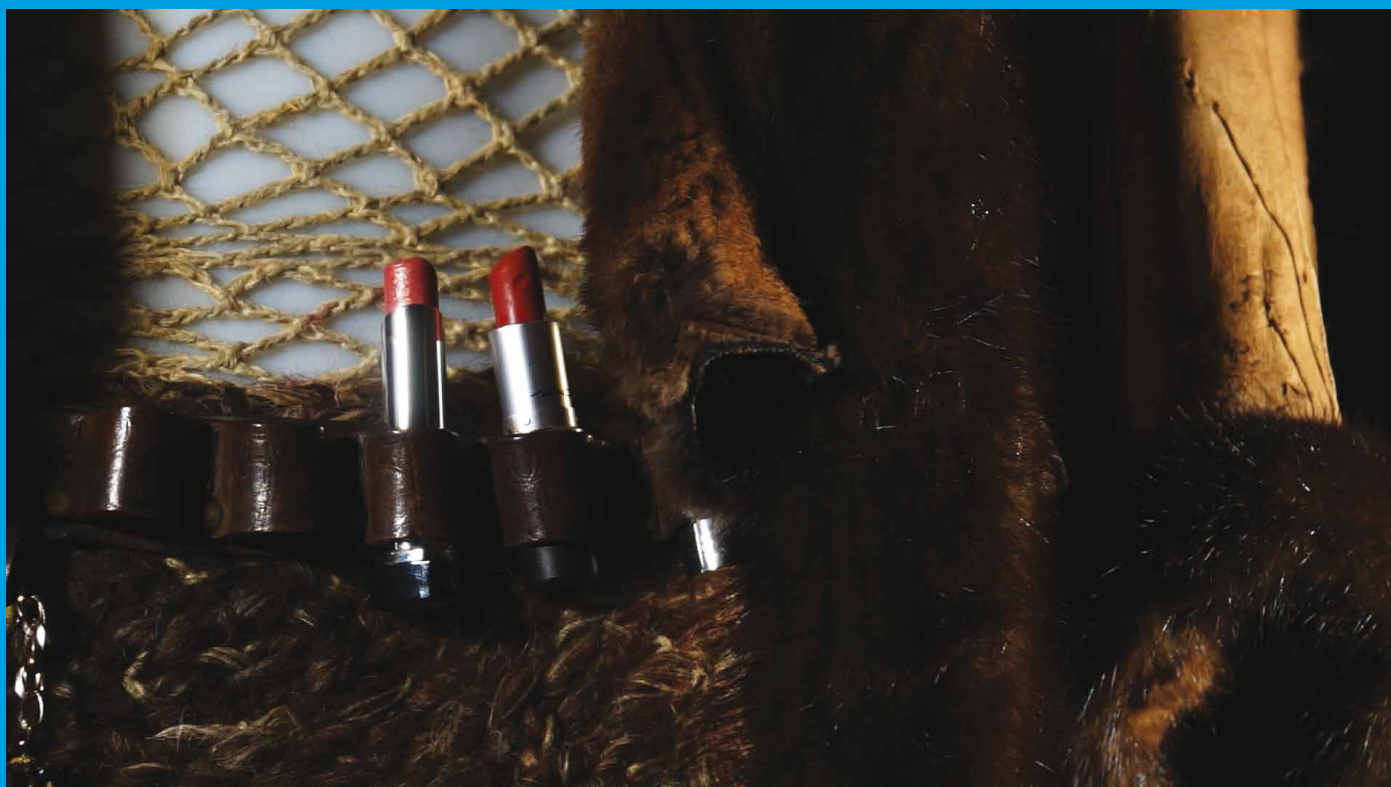
SOMMAIRE DES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Objectif	Indicateur (# cible)	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2015-2016	Résultats 2014-2015	Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Cible atteinte en %	Page
AXE 1								
Objectif 1	Indicateur 1.1 (1.1.1)	50	38	49	10	5	100	22
Objectif 2	Indicateur 2.1 (2.1.1)	4	2	0	0	3	100	23
Objectif 3	Indicateur 3.1 (3.1.1)	3	0	2	1	2	100	26
	Indicateur 3.2 (3.2.1)	8	1	0	1	6	100	28
	Indicateur 3.3 (3.3.1)	0,5 M\$	0*	585 390 \$	612 885 \$	374 649 \$	100	28
AXE 2								
Objectif 4	Indicateur 4.1 (4.1.1)	2	0	0	0	1	50	29
	Indicateur 4.1 (4.1.2)	3 par année	7	6	6	5	100	30
	Indicateur 4.2	s.o.	63	63	65	68	s.o.	30
AXE 3								
Objectif 5	Indicateur 5.1 (5.1.1)	1	3	3	2	1	100	31
	Indicateur 5.1 (5.1.2)	11	0*	0 *	1	6	64	33
	Indicateur 5.1 (5.1.3)	2	0	1	0	2	100	33
	Indicateur 6.1 (6.1.1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	33
AXE 4								
Objectif 7	Indicateur 7.1 (7.1.1)	10	1	4	3	4	100	34
	Indicateur 7.2	s.o.	38	38	31	31	s.o.	34
	Indicateur 8.1 (8.1.1)	5	0**	0**	1	3	80	35

* Ne s'applique plus en raison de l'abolition de la mesure en question.

** Ne s'applique pas en raison de l'annulation du projet d'enquête.

s.o. : sans objet.



EXTRAIT DE SYLVIE BERNARD,
TISSERANDE DE L'OUBLI, UN
DOCUMENTAIRE DE PAULINE
VOISARD SUR L'ŒUVRE DE
L'ARTISTE AUTOCHTONE RÉALISÉ
AVEC LE SOUTIEN DE LA MESURE
D'AIDE À LA CRÉATION ET AU
DÉVELOPPEMENT DE CONTENUS
CULTURELS NUMÉRIQUES
ORIGINAUX POUR LA FABRIQUE
CULTURELLE DE TÉLÉ-QUÉBEC.

IMAGES : ISABELLE DE BLOIS
RÉALISATION : PAULINE VOISARD
COLLECTION SYLVIE BERNARD
CAPSULES : GENÈSE

ENJEU 1 : La création, levier du développement culturel

ORIENTATION 1 : Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions

AXE 1 : Un soutien financier adapté et diversifié

OBJECTIF 1 : Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés

INDICATEUR 1.1 - Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production

CIBLE 1.1.1 - 50 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ apporte un soutien financier structurant à la création artistique et littéraire par ses différents programmes, en particulier les bourses de recherche et création. D'autres types de bourses, telles que celles soutenant la commande d'œuvre, les spectacles littéraires ou de conte, la création et le développement de contenus culturels numériques originaux ainsi que les séjours de création en studios et en ateliers-résidences, répondent aussi à cet objectif. Les prix à la création et les bourses de carrière visent, au-delà de la reconnaissance des pairs, à encourager l'artiste à poursuivre ses projets de création.

Ainsi, pour l'exercice 2015-2016, le CALQ a consenti 8,8 M\$ ou 88 % de l'enveloppe des bourses réservées aux artistes en soutien direct à des projets de création-production.

En matière de soutien aux organismes, 56,8 % des sommes accordées ou 51,6 M\$ sont consacrés à la création-production. Le soutien au fonctionnement d'organismes de création et de production en arts de la scène et en arts multidisciplinaires permet le déploiement d'une offre artistique riche et diversifiée dans l'ensemble du Québec. Le CALQ appuie également les organismes en soutenant leurs projets de production. L'aide à la création et à la production s'étend aux arts de la scène, aux arts visuels et numériques, au cinéma et à la vidéo. Par leurs activités et leurs services, les organismes professionnels représentant ces secteurs favorisent la recherche et la réalisation des différentes étapes de la production d'œuvres. Les subventions de fonctionnement accordées à certains organismes de services sont aussi considérées dans ce soutien à la création.

Globalement, le CALQ consacre 60 % de son aide financière ou 60,4 M\$, à la création et à la production d'œuvres québécoises réalisées par les créateurs du domaine des arts et des lettres.

¹ Dans un souci d'allègement, les montants et les pourcentages apparaissant dans les textes peuvent être arrondis.

Cinquante projets ciblés

Afin de favoriser la diversité des pratiques de création dans toutes les régions du Québec, le CALQ s'était donné pour objectif de cibler 50 projets de création et de production reliés à des enjeux précis. Cette cible a été atteinte en 2014-2015. Tout de même, au cours de l'exercice 2015-2016, le CALQ a ciblé 38 projets dans différentes disciplines :

- Cinq projets en vue d'une diffusion sur La Fabrique culturelle de Télé-Québec;
- Deux projets en arts numériques et en cinéma et vidéo pour la réalisation d'œuvres diffusées à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts;
- Une subvention en théâtre pour un projet de création d'une œuvre issue de la diversité culturelle et diffusée à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts;
- Trois bourses de recherche et création en arts visuels pour la réalisation d'œuvres qui seront présentées dans le cadre d'un événement majeur en arts contemporains au Québec ou à l'étranger;
- Deux projets en danse et en recherche architecturale exclusivement dédiés à la recherche;
- Trois bourses de recherche et création et trois subventions accordées en danse pour des projets qui proposent des formes autres que la danse contemporaine;
- Un projet de création d'une œuvre littéraire hypermédias;
- Quatre projets de production en théâtre qui seront diffusés officiellement dans le cadre d'une manifestation artistique internationale;
- Six projets de reprises en théâtre, deux en arts multidisciplinaires et six en danse.

23

OBJECTIF 2 : Encourager l'excellence artistique, l'innovation et le succès des meilleures productions québécoises par des mesures de reconnaissance

INDICATEUR 2.1 – Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées

CIBLE 2.1.1 – Quatre nouveaux prix, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ favorise la promotion des arts et des lettres selon trois catégories de prix :

- Les prix du CALQ dans une discipline artistique ou un champ d'intervention;
- Les prix du CALQ Créateur ou créatrice de l'année ou Œuvre de l'année, décernés en région;
- Les autres prix artistiques.

Le tableau 3 présente le nombre de prix ainsi que les montants accordés par catégorie. On y trouve également les attributions concernant les bourses de carrière ainsi que le prix pour la meilleure tournée. En lien avec sa cible, le CALQ a décerné en 2015-2016 le Prix du CALQ pour le développement de publics et de marchés ainsi que le Prix du CALQ-Œuvre de la relève à Montréal.

Fidèle à son objectif, le CALQ encourage, par ces mesures de reconnaissance, l'excellence artistique, l'innovation et le succès des meilleures productions. Le soutien à la création artistique et littéraire est ainsi accompagné d'efforts de promotion, et la mise en valeur des meilleures pratiques, notamment en matière de développement de publics, favorise aussi le succès des productions.

Récompenser une œuvre, c'est donc reconnaître une démarche artistique marquante et toute l'implication des créateurs qui y sont associés. Il en va de même pour les efforts de développement de publics et de marchés ou de rayonnement international qui permettent à une œuvre de rejoindre le public et de s'inscrire dans le temps. Toute démarche créative peut bénéficier de cette rétroactivité.

En somme, le CALQ a remis, au cours de l'exercice, 277 000 \$ en prix et reconnaissances pour souligner la qualité des œuvres, des démarches artistiques exceptionnelles, et des projets de création, de production, de développement de publics et de rayonnement à l'étranger. La liste des lauréats suit le tableau 3.

Tableau 3

PRIX ET RECONNAISSANCES ACCORDÉS PAR LE CALQ

	2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bourses de carrière	5	150 000	5	220 000	6	250 000	5	220 000
Prix dans une discipline artistique ou un champ d'intervention	4	35 000	4	35 000	6	42 000	6	42 000
Prix à la création artistique en région	–	–	–	–	2	10 000	16	80 000
Prix du CALQ – Œuvre de l'année	7	35 000	9	45 000	7	35 000	–	–
Prix du CALQ – Créateur ou créatrice de l'année	9	45 000	7	35 000	7	35 000	–	–
Prix du CALQ – Meilleure tournée à l'international ou au Canada et aux États-Unis (en alternance)	1	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000
Prix du CALQ – Développement de publics et de marchés	1	2 000	–	–	–	–	–	–
TOTAL	27	277 000	26	345 000	29	382 000	28	352 000

LAURÉATS DES PRIX ET RECONNAISSANCES DU CALQ EN 2015-2016

PRIX DU CALQ - CRÉATEUR OU CRÉATRICE DE L'ANNÉE (5 000 \$ par prix)

- Cindy Mae Arseneault (danse) / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jacob Brindamour (théâtre) / Mauricie
- Danys Levasseur (musique) / Centre-du-Québec

- Joanne Morency (littérature) / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Geneviève Oligny (arts visuels) / Laurentides
- Émie Rioux-Roussel (musique) / Bas-Saint-Laurent
- Jean-Marc Roy (cinéma et vidéo) / Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Marta Saenz de la Calzada (littérature) / Abitibi-Témiscamingue
- Walter Scott (arts visuels) / Montérégie

PRIX DU CALQ – ŒUVRE DE L'ANNÉE EN RÉGION (5 000 \$ PAR PRIX)

- *Chants des Marais et des Morts* – disque-livre illustré de Mathieu Bellemare (chanson) / Lanaudière
- *Glace, crevasse et dérive* – vidéodanse de Chantal Caron (danse) / Chaudière-Appalaches
- *Bleu* – roman de Myriam Caron (littérature) / Côte-Nord
- *Le NoShow* – pièce de théâtre d'Alexandre Fecteau (théâtre) / Capitale-Nationale
- *Bondrée* – roman d'Andrée A. Michaud (littérature) / Estrie
- *Connection x Connexion* – œuvre installative de Paula Murray (arts visuels) / Outaouais
- *Le rêve d'Okpik* – documentaire de Laura Rietveld (cinéma et vidéo) / Œuvre de la relève à Montréal

PRIX DU CALQ DANS UNE DISCIPLINE ARTISTIQUE OU UN CHAMP D'INTERVENTION

DANSE (10 000 \$)

- Melanie Demers, Prix du CALQ – Meilleure œuvre chorégraphique de la saison artistique 2014-2015

MUSIQUE (10 000 \$)

- Simon Martin, prix Opus du CALQ pour le compositeur de l'année 2014-2015

THÉÂTRE (10 000 \$)

- Olivier Choinière, prix Michel-Tremblay – Meilleur texte dramatique porté professionnellement à la scène durant la saison 2014-2015

LITTÉRATURE (5 000 \$)

- Simon Roy, Prix des libraires du Québec 2015 dans la catégorie « Roman québécois »

PRIX DU CALQ – MEILLEURE TOURNÉE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS (10 000 \$)

- Théâtre Tout à Trac pour la production *Pinocchio*

PRIX DU CALQ – DÉVELOPPEMENT DE PUBLICS ET DE MARCHÉS (2 000 \$)

- Diffusion culturelle de Lévis

BOURSES DE CARRIÈRE

- Walter Boudreau – Bourse de carrière en musique (premier versement d'une bourse de 60 000 \$ attribuée sur deux ans)
- Odette Drapeau – Bourse de carrière en métiers d'art (premier versement d'une bourse de 60 000 \$ attribuée sur deux ans)
- Diane Landry – Bourse de carrière Jean-Paul-Riopelle (second versement d'une bourse de 60 000 \$ attribuée sur deux ans)
- Suzanne Lebeau – Bourse de carrière en théâtre (second versement d'une bourse de 60 000 \$ attribuée sur deux ans)
- André Major – Bourse de carrière pour la littérature et le conte (second versement d'une bourse de 60 000 \$ attribuée sur deux ans)

OBJECTIF 3 :Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires

INDICATEUR 3.1 – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée

CIBLE 3.1.1 – Au moins trois ententes renouvelées ou conclues avec des nations autochtones et des instances régionales, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Cette cible a été atteinte dès 2013-2014.

L'exercice 2015-2016 marque une transition en matière d'action territoriale pour le CALQ. D'une part, la démarche de consultation menée au cours des dernières années a révélé la nécessité de prioriser la présence des arts dans l'ensemble des régions et de mettre en place un nouveau programme territorial. La conjoncture était d'autre part favorable pour une telle révision en raison de l'adoption du projet de loi 28 fixant les paramètres de la nouvelle gouvernance territoriale du Québec.

Le CALQ a donc conclu, au cours de l'exercice, des ententes transitoires dans quelques régions du Québec, avec des partenaires locaux, dans le but de bonifier le soutien aux arts et aux lettres, en marge des programmes réguliers. Ces ententes de partenariat permettent en effet de répondre à des besoins ciblés propres à chacune des régions. Les sommes investies par le CALQ ont été appariées, ou bonifiées, par les partenaires locaux et territoriaux signataires des ententes.

En 2015-2016, des artistes ou des organismes des 17 régions du Québec ont pu bénéficier de telles ententes. Le CALQ a notamment mis en œuvre sa première entente avec Laval. Il a aussi conclu une entente permettant de desservir les clientèles de la Jamésie dans le Nord-du-Québec.

Le CALQ signe, par ailleurs, des accords de coopération avec les conseils régionaux de la culture (CRC) et autres instances qui veillent à la promotion de ses programmes et à l'accompagnement de ses clientèles sur le territoire.

Tableau 4

CONTRIBUTIONS DU CALQ ET DE SES PARTENAIRES DANS LE CADRE D'ENTENTES TERRITORIALES EN 2015-2016¹

Région administrative	\$ CALQ	\$ PARTENAIRES	\$ TOTAL
Bas-Saint-Laurent	222 769	239 000	461 769
Saguenay–Lac-Saint-Jean	88 769	110 000	198 769
Capitale-Nationale	78 769	40 000	118 769
Mauricie	108 769	116 842	225 611
Estrie	118 752	80 000	198 752
Montréal	442 965	45 605	488 570
Outaouais	38 769	20 000	58 769
Abitibi-Témiscamingue ²	18 769	–	18 769
Côte-Nord ²	28 769	–	28 769
Nord-du-Québec	45 957	33 456	79 413
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	86 772	47 000	133 772
Chaudière-Appalaches	24 196	49 850	74 046
Laval	50 000	50 000	100 000
Lanaudière	165 986	95 969	261 955
Laurentides	108 769	90 000	198 769
Montérégie	140 880	126 951	267 831
Centre-du-Québec	186 284	240 450	426 734
Total	1 955 944	1 385 123	3 341 067

¹ Inclut les ententes régionales et municipales, et les accords de coopération avec les CRC.

² En 2015–2016, ces territoires étaient en processus de renouvellement d'entente avec le CALQ.

27

Le nouveau programme territorial

Le CALQ a lancé en février 2016 son nouveau programme territorial. Avec ce programme, le CALQ évolue vers un nouveau système d'appariement des sommes qui seront investies par les partenaires de chacun des territoires.

Les modalités, normes et barèmes du nouveau programme territorial proposent une approche en trois volets favorisant le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, le soutien aux organismes artistiques professionnels et, fait nouveau, le soutien à la mobilité des artistes et des organismes.

Le nouveau programme territorial du CALQ a été conçu dans un esprit de continuité, de clarification et d'allègement. Il est fidèle aux principes fondamentaux qui ont orienté les précédentes ententes régionales, soit une modulation en fonction des spécificités territoriales ainsi que le maintien des acquis développés au fil des ans entre des projets artistiques novateurs et leur communauté d'appartenance.

Parmi les initiatives prises en matière d'action territoriale concertée en 2015-2016, on note plusieurs ententes conclues dans un esprit de transition vers le nouveau programme territorial :

- Bas-Saint-Laurent : entente d'une année avec la Ville de Rimouski;
- Saguenay-Lac-Saint-Jean : entente d'une année avec la Ville de Saguenay et le Conseil des arts de Saguenay;
- Capitale-Nationale : entente d'une année avec les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
- Estrie : entente d'une année avec la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Camille;
- Outaouais : entente de trois ans avec plusieurs territoires et deux ententes d'une année avec des partenaires privés de Gatineau;
- Nord-du-Québec : entente d'une année avec l'Administration régionale de la Baie-James;
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : ententes d'une année avec la Ville de Carleton, la Ville de Gaspé, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que des partenaires privés;
- Chaudière-Appalaches : ententes d'une année avec la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;
- Lanaudière : entente d'une année avec la MRC de D'Autray;
- Laurentides : entente d'une année avec plusieurs MRC;
- Montérégie : ententes d'une année avec l'Agglomération de Longueuil ainsi qu'avec la MRC d'Acton et la Municipalité d'Upton;
- Centre-du-Québec : ententes d'une année avec la Ville de Drummondville et la Ville de Victoriaville.

INDICATEUR 3.2 – Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture

CIBLE 3.2.1 – Huit journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2016

28

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le 14 avril 2015, le CALQ a réalisé sa huitième journée d'activités sur le mécénat, cette fois dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette dernière journée lui a permis d'atteindre sa cible. Une trentaine d'intervenants des milieux culturel, communautaire et institutionnel abitibiens intéressés par cet enjeu étaient présents.

Par ailleurs, en cours d'exercice, la gestion du programme Mécénat Placements Culture a été transférée au ministère de la Culture et des Communications.

INDICATEUR 3.3 – Nature du soutien à la coproduction internationale

CIBLE 3.3.1 – Appariement de 0,5 M\$ de capitaux hors Québec dans la création d'œuvres originales québécoises, au 31 mars 2014

CIBLE BIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

En 2015-2016, la mesure d'aide à la coproduction a été suspendue. Aucune somme n'a été attribuée pour cet exercice.

ORIENTATION 2 : Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

AXE 2 : Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et dans les pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 4 : Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion

INDICATEUR 4.1 – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions

CIBLE 4.1.1 – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 50 %

RÉSULTATS

Le soutien du CALQ en matière de circulation des artistes et des créations sur l'ensemble du territoire québécois s'élève à 1,3 M\$. Cette aide se décline principalement en deux programmes, identifiés au tableau suivant.

Tableau 5

SOUTIEN À LA CIRCULATION AU QUÉBEC

Programme	2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bourses de déplacement au Québec (artistes)	21	19 697	43	20 785	26	17 800	30	20 890
Projets de circulation d'œuvres ou de spectacles au Québec (organismes)	133	1 322 383	142	1 436 688	130	1 400 230	122	1 369 050
TOTAL		1 342 080		1 457 473		1 418 030		1 389 940

La cible 4.1.1 est atteinte à 50 %, le projet Circulation de la musique du Conseil québécois de la musique (CQM) étant désigné dans le rapport annuel 2012-2013 comme projet structurant.

En outre, le CALQ a renouvelé son soutien à d'autres projets en matière de circulation, que sont La danse sur les routes du Québec, Les Voyagements-Le théâtre en tournée ainsi que Les Fenêtres de la création théâtrale, un événement porté par le Théâtre de la Ville, à Longueuil.

Cible 4.1.2 – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

CIBLE ANNUELLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ a poursuivi son objectif de soutenir la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion à l'international et a, une fois de plus, dépassé sa cible annuelle. Plusieurs événements majeurs ont accueilli nos créateurs et leurs œuvres au cours de l'année, certains offrant même au Québec une vitrine de choix pour les productions artistiques d'ici :

- Nuits amérindiennes en Haïti : appui à la présence de cinq écrivains autochtones ainsi qu'à l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) pour la réalisation de la manifestation;
- Foire Internationale du Livre d'Haïti, à Port-au-Prince : appui à la présence de cinq écrivains;
- Ailleurs en Folie Montréal/Québec, dans le cadre de Mons 2015 – Capitale européenne de la culture (Belgique) : appui à la présence de sept artistes de plusieurs disciplines;
- Biennale de Venise 2015 (Italie) : soutien à Marie Fraser pour la participation du collectif BGL et soutien à la Galerie de l'UQAM pour la performance de Jean-Pierre Aubé;
- Événement Québec Numérique à New York (États-Unis) : soutien au Conseil québécois des arts médiatiques pour agir à titre d'opérateur;
- Digitalife–Romaeuropa Festival (Italie) : soutien à l'Association pour la création et la recherche électroacoustique du Québec (ACREQ) pour la présence d'artistes et de professionnels pour le projet Québec numérique à Rome, dans le cadre du 50^e anniversaire de la Délégation du Québec à Rome et du Marché international de l'art numérique (MIAN);
- Festival Étonnants Voyageurs (Saint-Malo, France) : appui à la présence de cinq écrivains.

INDICATEUR 4.2 – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales

RÉSULTATS

La présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le CALQ s'est manifestée en 2015-2016 dans 63 pays, notamment grâce aux bourses de déplacement, aux possibilités de séjourner dans un studio ou un atelier-résidence, ou grâce aux subventions à la diffusion des spectacles et des œuvres hors Québec. Parmi les pays les plus fréquentés, outre le Canada, on retrouve la France, les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni.

Par ailleurs, le CALQ a bonifié son réseau de studios et d'ateliers-résidences par la signature d'ententes :

- Échange entre le Québec et la Corée du Sud pour artistes en arts visuels;
- Échange entre le Québec et la Bavière pour écrivains et bédéistes;
- Résidence de recherche et création à Nantes pour artistes en arts visuels.

Tableau 6

NOMBRE DE PAYS VISITÉS PAR LES ARTISTES ET LES ORGANISMES

Programme	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Bourses de déplacement hors Québec et studios et ateliers-résidences (artistes)	54	52	55	61
Programmes de tournées ou de circulation hors Québec (organismes)	44*	46*	47*	43*
Total	63	63	65	68

* Pays déjà inclus pour la plupart au nombre indiqué pour les bourses, à quelques exceptions près.

ENJEU 2 : Le virage numérique

ORIENTATION 3 : Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE 3 : De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5 : Favoriser l'intégration des technologies numériques par des mesures de soutien dans l'ensemble des disciplines

INDICATEUR 5.1 – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

CIBLE 5.1.1 – Une discipline officiellement nommée « arts numériques » en 2012-2013

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible dès l'exercice 2012-2013 en créant le secteur des arts numériques parmi ses disciplines officielles. En 2015-2016, il accordait 2,9 M\$ à cette discipline.

Grâce à des crédits de 3,5 M\$ accordés par le gouvernement dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec, le CALQ a poursuivi la mise en œuvre des trois mesures suivantes :

- Création et développement de contenus culturels numériques originaux;
- Numérisation de contenus artistiques et littéraires (nouvelle mesure);
- Déploiement d'infrastructures numériques (nouvelle mesure).

La mesure de soutien au développement et à la création de contenus culturels numériques originaux comprend également un volet qui a permis de soutenir cinq projets de création Web, avec La Fabrique culturelle de Télé-Québec, pour un montant totalisant 142 500 \$. Le CALQ a aussi soutenu la commande de deux œuvres numériques en vue d'une diffusion à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts (nouvelle mesure).

En somme, pour l'exercice 2015-2016, le soutien du CALQ aux pratiques artistiques en lien avec le numérique s'élève à 5,8 M\$. Outre le décompte présenté dans le tableau ci-dessous, le CALQ a relevé que 37 % des projets d'artistes soutenus, toutes disciplines confondues, proposaient l'utilisation de technologies numériques.

Tableau 7

SOUTIEN AUX PRATIQUES ARTISTIQUES NUMÉRIQUES

Programme	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Bourses	\$	\$	\$	\$
Arts numériques (programmes réguliers)	331 170	281 223	292 816	334 942
Contenus numériques originaux – La Fabrique culturelle	142 500	204 340	–	–
Contenus numériques originaux	665 780	300 000	–	–
Création d'œuvres numériques – Espace culturel Georges-Émile-Lapalme	25 395	–	–	–
Subventions				
Arts numériques (programmes réguliers)	2 103 151	1 671 056	1 589 976	1 311 733
Plateformes et réseaux numériques	–	–	422 450	526 000
Numérisation de contenus	848 650	–	–	–
Infrastructures numériques	1 651 350	–	–	–
TOTAL	5 767 996	2 456 619	2 305 242	2 172 675

CIBLE 5.1.2 – Un soutien à des projets de toutes disciplines, dans le cadre de la mesure Plateformes et réseaux numériques, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 64 %

RÉSULTATS

Cette mesure s'est terminée avec la fin de l'exercice financier 2013-2014. Toutes les disciplines ont été couvertes lorsqu'il y a eu demande. Cette mesure n'ayant pas été reconduite, la cible est atteinte à 64 %.

CIBLE 5.1.3 – Deux projets d'ententes pour des résidences d'artistes spécialisées dans les arts numériques, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible en 2012-2013.

OBJECTIF 6 : Mettre à profit l'utilisation de services en ligne pour les clientèles du CALQ

INDICATEUR 6.1 – Développement de projets pilotes et d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)

CIBLE 6.1.1 – Projets pilotes développés et outils opérationnels, au 31 mars 2016

33

RÉSULTATS

Les travaux de développement de la prestation électronique de services (PES) sont officiellement en cours au CALQ depuis 2012. Ils visent à soutenir progressivement, via le Web, les principaux échanges entre le CALQ et sa clientèle. La stratégie de mise en œuvre permet une offre graduelle de différents services électroniques afin de faciliter le dépôt des demandes, les suivis et la reddition de comptes. La PES doit également permettre d'automatiser certaines tâches administratives et de diminuer le délai de traitement des dossiers.

Le CALQ a inauguré Mon dossier CALQ en mars 2014, offrant alors aux artistes et aux écrivains la possibilité de suivre l'évolution de leur demande d'aide financière, de consulter l'historique de leur dossier et de mettre à jour leurs coordonnées. En avril 2015, un premier formulaire en ligne a été lancé, ciblant le volet déplacement. Dès juillet, les formulaires d'autres volets du programme de bourses (commandes d'œuvres, recherche et création, perfectionnement, promotion, spectacles littéraires ou de contes, œuvres littéraires hypermédias et projets de recherche, de création et d'exploration) ont été offerts. Au même moment, les membres des jurys ont pu utiliser Mon dossier CALQ pour consulter les demandes à évaluer présentées par l'intermédiaire de la PES. Afin de compléter le cycle du service dédié aux artistes et aux écrivains, ceux-ci peuvent déposer leur rapport d'utilisation de bourse en ligne depuis décembre 2015.

Au 31 mars 2016, on compte près de 3 200 artistes et écrivains inscrits à Mon dossier CALQ. Depuis la mise en ligne des formulaires électroniques, pour tous les volets accessibles, près de 1 200 demandes d'aide financière ont transité par la PES, ce qui représente plus de la moitié du total des demandes reçues au cours de l'exercice.

Le CALQ a également entrepris une analyse afin d'établir la solution d'authentification appropriée pour les organismes artistiques, en vue de mettre à leur disposition des services en ligne similaires.

ENJEU 3 : L'intervention culturelle concertée

ORIENTATION 4 : Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4 : La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés

INDICATEUR 7.1 – Nombre d'activités de consultation et de concertation réalisées

CIBLE 7.1.1 – 10 activités, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

La structure de gouvernance du CALQ prévoit de réunir périodiquement les membres de ses commissions consultatives et les représentants de certaines tables de concertation. Bien que le CALQ ait déjà atteint sa cible 7.1.1 lors de l'exercice précédent, il a tenu une rencontre de chacune des commissions suivantes : la commission des régions, la commission de la diversité culturelle, celle des arts de la scène et de la diffusion, la commission de la littérature et celle des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo. Le CALQ a également tenu trois réunions de la Table de concertation des partenaires publics de Montréal ainsi que deux réunions du Forum de concertation des partenaires publics responsables du financement des arts et des lettres à Québec.

Par ailleurs, en lien avec sa cible, il a réuni, en juin 2015, les représentants des associations d'artistes, des regroupements d'organismes et des conseils régionaux de la culture pour sa rencontre annuelle d'information.

Indicateur 7.2 – Nature du soutien aux associations, aux regroupements nationaux et aux organismes de services du secteur des arts et des lettres

Résultats

Le CALQ participe à la vitalité et à l'essor des milieux artistique et littéraire québécois, à la concertation et au partage d'informations et de services en soutenant les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les organismes de services. En plus d'avoir accordé 4,4 M\$ à 38 organismes du milieu associatif en soutien au fonctionnement, le CALQ les a aussi appuyés pour la réalisation de projets particuliers. Au total, c'est 5 M\$ qui ont été consentis. Le tableau qui suit présente une répartition disciplinaire du soutien au fonctionnement.

Tableau 8

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES D'ARTISTES, AUX REGROUPEMENTS NATIONAUX ET AUX ORGANISMES DE SERVICES¹ SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

Discipline	2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	N ^{bre} *	\$	N ^{bre} *	\$	N ^{bre} *	\$	N ^{bre} *	\$
Arts du cirque	1	122 500	1	135 000	1	135 000	1	116 800
Arts multidisciplinaires	1	51 250	1	55 000	1	38 700	1	30 000
Arts numériques	1	43 313	1	49 500	1	49 500	1	99 000
Arts visuels	3	579 133	3	626 795	3	626 795	4	629 888
Cinéma et vidéo	1	43 313	1	49 500	1	49 500	–	–
Danse	5	1 029 203	5	1 085 000	5	1 135 000	5	1 014 000
Littérature	7	457 286	7	481 970	6	476 470	6	464 470
Métiers d'art	–	–	–	–	–	–	–	–
Musique	4	498 932	4	552 208	4	538 208	4	473 208
Pluridisciplinaire	7	854 375	7	783 600	–	–	–	–
Recherche architecturale	–	–	–	–	–	–	–	–
Théâtre	8	726 047	8	833 600	8	858 800	8	827 625
Autres secteurs d'activités ²	–	–	–	–	1	275 000	1	245 000
Total	38	4 405 352	38	4 652 173	31	4 182 973	31	3 899 991

¹ Soutien au fonctionnement, incluant les initiatives réaffectées.

² Conférence internationale des arts de la scène (CINARS). Intégrée dans la discipline Pluridisciplinaire à partir de 2014-2015.

* N^{bre} = nombre d'organismes distincts.

35

OBJECTIF 8 : Poursuivre les collaborations en matière de recherche et de développement des connaissances, notamment sur les conditions de pratique des créateurs

INDICATEUR 8.1 – État d'avancement des projets en cours

CIBLE 8.1.1 – Réaliser le cycle quinquennal d'enquêtes sur les professions artistiques en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications et d'autres partenaires.

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 80 %

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible à 80 % en 2013-2014. Aucun résultat n'est présenté pour l'exercice 2015-2016 en raison de l'annulation du projet d'enquête par l'OCCQ.



**VVV, TROIS ODYSSEES TRANSFRONTIERES,
UN LIVRE DE PATRICK BEAULIEU
ET DANIEL CANTY AVEC
PATRICK GARVEY, ALEXIS PERNET,
STÉPHANE POIRIER, JACK RYAN,
GILLES A. TIBERGHEN, DAUPHIN VINCENT
ET FEED PUBLIÉ EN 2015.**

IMAGE : PATRICK BEAULIEU,
SOCORRO - L'INSONDABLE,
PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE, 2013.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le CALQ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du CALQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNE-MARIE JEAN

Québec, le 20 juin 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

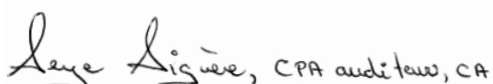
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Serge Giguère, CPA auditeur, CA

Vérificateur général adjoint

Québec, 20 juin 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget 2016 \$	2016 \$	2015 \$
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Aide financière	90 014 200	100 785 428	87 676 693
Administration	6 304 600	6 340 216	6 779 530
Virement de contributions reportées (note 9)	209 599	295 331	174 255
Intérêts	425 000	334 439	356 195
Autres revenus (note 3)	347 500	310 378	87 486
	97 300 899	108 065 792	95 074 159
CHARGES			
Subventions octroyées			
Théâtre	25 131 200	23 665 352	23 924 666
Arts du cirque	4 343 793	4 127 833	4 135 250
Musique	20 356 185	28 446 825	19 378 897
Arts numériques, cinéma et vidéo	6 382 665	7 543 377	6 076 237
Arts visuels	10 926 476	11 494 409	10 401 902
Danse	13 527 267	12 593 088	12 877 831
Littérature	3 682 247	3 620 989	3 505 464
Arts multidisciplinaires	1 604 942	1 801 100	1 527 890
Pluridisciplinaire	5 510 672	7 004 985	5 246 108
Autres activités	1 448 753	946 658	1 129 199
Autres clientèles (MCC, SODEC et BAnQ *)	—	—	250 000
	92 914 200	101 244 616	88 453 444
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(400 000)	(320 816)	(602 495)
	92 514 200	100 923 800	87 850 949
Frais d'administration (note 4)	7 286 677	7 141 311	7 222 608
	99 800 877	108 065 111	95 073 557
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(2 499 978)	681	602
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	61 515	61 515	60 913
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(2 438 463)	62 196	61 515

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture et des Communications (MCC), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

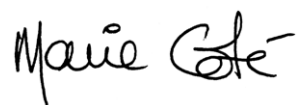
Au 31 mars 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	11 509 208	10 667 594
Débiteurs	48 191	38 931
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	245 300	319 000
Intérêts courus à recevoir	10 679	11 743
	11 813 378	11 037 268
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	9 998 705	9 199 611
Provision pour vacances (note 7)	570 284	591 737
Provision pour congés de maladie (note 7)	923 988	833 555
Dettes (note 8)	570 832	528 285
Contributions reportées (note 9)	589 379	626 187
	12 653 188	11 779 375
DETTE NETTE	(839 810)	(742 107)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	884 945	781 815
Charges payées d'avance	17 061	21 807
	902 006	803 622
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	62 196	61 515

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



MME MARIE CÔTÉ
Présidente du conseil d'administration



M. LUC GALLANT
Président du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget 2016 \$	2016 \$	2015 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(2 499 978)	681	602
Acquisition d'immobilisations corporelles	(511 243)	(384 627)	(446 226)
Amortissement des immobilisations corporelles	306 562	281 497	215 995
	(204 681)	(103 130)	(230 231)
Acquisition de charges payées d'avance		(19 343)	(28 499)
Utilisation de charges payées d'avance		24 089	40 028
		4 746	11 529
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(2 704 659)	(97 703)	(218 100)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(742 107)	(742 107)	(524 007)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(3 446 766)	(839 810)	(742 107)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	681	602
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Virement de contributions reportées	(405 731)	(174 255)
Amortissement des immobilisations corporelles	281 497	215 995
	(124 234)	41 740
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(9 260)	(7 783)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	73 700	(319 000)
Intérêts courus à recevoir	1 064	8 372
Charges payées d'avance	4 746	11 529
Créditeurs et charges à payer	799 094	(4 104 833)
Provision pour vacances	(21 453)	80 990
Provision pour congés de maladie	90 433	95 873
Contributions reportées	368 923	133 477
	1 307 247	(4 101 375)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 183 694	(4 059 033)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(384 627)	(446 226)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes effectuées	785 958	873 717
Dettes remboursées	(743 411)	(720 562)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	42 547	153 155
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	841 614	(4 352 104)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 667 594	15 019 698
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 509 208	10 667 594
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Encaisse	11 509 208	10 667 594
INFORMATIONS ADDITIONNELLES :		
Intérêts reçus	323 760	344 452

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts*, et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le CALQ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le CALQ administrait, jusqu'au 6 avril 2015, les fonds en fidéicomis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres » et « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010 ».

43

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le CALQ utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du CALQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

Les comptes du CALQ ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis. L'information financière relative à ces derniers est présentée à la note 13.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les débiteurs, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût.

REVENUS

Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés par le cédant, où le CALQ satisfait à tous les critères d'admissibilité et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Les contributions sont comptabilisées au poste Contributions reportées lorsqu'elles comprennent des stipulations répondant à la définition d'un passif. La comptabilisation aux revenus se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du CALQ sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

45

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du CALQ de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

3. AUTRES REVENUS

	2016 \$	2015 \$
Revenus sur maintien d'actifs	66 492	51 486
Autres	243 886	36 000
	310 378	87 486

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2016	2015
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	5 649 143	5 605 316
Loyer	597 965	604 667
Fournitures et approvisionnements	64 956	78 614
Ordre des arts et des lettres du Québec	5 600	21 680
Entretien et réparations	2 082	11 267
Honoraires professionnels	249 616	321 800
Publicité et communication	162 465	200 872
Frais de déplacement et représentation	120 664	154 753
Amortissement des immobilisations corporelles	281 497	215 995
Frais financiers	7 323	7 644
	7 141 311	7 222 608

5. RÉGIME D'EMPRUNT

Le CALQ est autorisé par le décret numéro 951-2015 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 1 621 418 \$, et ce, jusqu'au 31 octobre 2016, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2016, le total des billets à court terme s'élève à 399 217 \$ (2015 : 369 598 \$). Le total de la dette à long terme s'élève à 171 615 \$ (2015 : 158 687 \$). Le détail des emprunts est présenté à la note 8.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
	\$	\$
Traitements	170 236	180 905
Avantages sociaux	240 201	143 730
Autres dépenses	136 133	196 763
Aide financière	9 452 135	8 678 213
	9 998 705	9 199 611

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le CALQ doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (2015 : 11,46 %).

Les cotisations du CALQ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux opérations courantes s'élèvent à 521 870 \$ (2015 : 462 940 \$). Les obligations du CALQ envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

47

Provision pour congés de maladie et vacances

Les employés du CALQ peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2016	2015
Taux d'indexation	0,8 % à 1,3 %	0,8 % à 1,3 %
Taux d'actualisation	1,01 % à 3,31 %	0,88 % à 2,92 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	2 à 20 ans	1 à 19 ans

	2016		2015	
	\$	\$	\$	\$
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	591 737	833 555	510 747	737 682
Charges de l'exercice	429 879	191 733	459 362	196 133
Prestations versées au cours de l'exercice	(451 332)	(101 300)	(378 372)	(100 260)
Solde à la fin de l'exercice	570 284	923 988	591 737	833 555

8. DETTES

	\$	%	Échéance	2016	2015
				\$	\$
	Valeur nominale	Taux d'intérêt			
Billet à court terme (versement unique)	324 617	1,062 %	2016-09-30	324 617	297 998
Billet à court terme (versement unique)	74 600	0,950 %	2016-04-29	74 600	71 600
				339 217	369 598
Dettes à long terme*	95 500	1,724 %	2017-12-01	38 267	57 353
Dettes à long terme*	67 000	2,698 %	2018-10-01	40 261	53 640
Dettes à long terme*	59 600	2,016 %	2019-03-01	35 799	47 694
Dettes à long terme*	71 600	1,289 %	2019-12-01	57 288	–
				171 615	158 687
				570 832	528 285

* Les dettes ont été contractées auprès du Fonds de financement

Les montants des versements à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2017	38 267 \$
2018	40 261 \$
2019	35 799 \$
2020	57 288 \$

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2016 \$	2015 \$
Solde au début de l'exercice	626 187	666 965
Contributions de l'exercice :		
Aide financière et fonctionnement	251 358	30 677
Apport des partenaires	59 324	102 800
Autres apports	58 241	–
	368 923	133 477
Virements de l'exercice :		
Aide financière et fonctionnement	(295 331)	(174 255)
Apport des partenaires	(102 800)	–
Autres apports	(7 600)	–
	(405 731)	(174 255)
Solde à la fin de l'exercice	589 379	626 187

49

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier \$	Audiovisuel \$	Équipement informatique \$	Développement informatique en cours \$	Développement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total 2016 \$
Coût							
Solde au début	148 324	109 186	651 005	–	1 359 055	409 435	2 677 005
Acquisitions	–	–	40 440	–	344 187	–	384 627
Radiations	–	–	(250 799)	–	–	–	(250 799)
Solde à la fin	148 324	109 186	440 646	–	1 703 242	409 435	2 810 833
Amortissement cumulé							
Solde au début	104 150	80 824	580 262	–	736 949	393 005	1 895 190
Amortissement	16 031	12 297	44 121	–	205 024	4 024	281 497
Radiations	–	–	(250 799)	–	–	–	(250 799)
Solde à la fin	120 181	93 121	373 584	–	941 973	397 029	1 925 888
Valeur comptable nette	28 143	16 065	67 062	–	761 269	12 406	884 945

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique en cours	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	126 706	95 701	603 111	13 083	1 002 861	389 317	2 230 779
Acquisitions	21 618	13 485	47 894	675	342 436	20 118	446 226
Transferts	–	–	–	(13 758)	13 758	–	–
Solde à la fin	148 324	109 186	651 005	–	1 359 055	409 435	2 677 005
Amortissement cumulé							
Solde au début	88 811	69 566	509 772	–	621 729	389 317	1 679 195
Amortissement	15 339	11 258	70 490	–	115 220	3 688	215 995
Solde à la fin	104 150	80 824	580 262	–	736 949	393 005	1 895 190
Valeur comptable nette							
	44 174	28 362	70 743	–	622 106	16 430	781 815

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et de minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux débiteurs et aux contributions à recevoir sont réduits puisque ces actifs financiers proviennent principalement du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du CALQ au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime puisque le CALQ investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CALQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créditeurs, le délai de paiement est de 30 jours. Le CALQ établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée à la note 8.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les billets à court terme et les dettes à long terme du CALQ portent un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le CALQ. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du CALQ et ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 3 550 985 \$ (2015 : 3 569 819 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le CALQ est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le CALQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. FONDS EN FIDÉICOMMIS

51

FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT – FONDS RELÈVE DU BAS-SAINT-LAURENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent ont convenu de fermer le Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres le 6 avril 2015. Le solde a été transféré au CALQ et au partenaire en vertu de l'Entente Bas-Saint-Laurent 2014-2016.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
Actif		
Encaisse	–	10 459
Intérêts courus	–	9
	–	10 468
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	–	10 468

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
Solde du Fonds au début de l'exercice	10 468	10 346
Augmentation		
Intérêts	–	122
	10 468	10 468
Diminution		
Transfert du solde de Fonds au CALQ et au partenaire	10 468	–
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	–	10 468

FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL – FONDS MONTRÉAL IMMIGRATION ET MINORITÉS VISIBLES POUR LES ARTS ET LES LETTRES

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles de la région de Montréal selon ses modalités et procédures en vigueur.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal ont convenu de fermer le Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres le 6 avril 2015. Le solde sera transféré au CALQ et au partenaire en vertu de l'Entente Montréal 2016-2017.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
Actif		
Encaisse	–	14 337
Intérêts courus	–	33
	–	14 370
Passif		
Avance à rembourser au CALQ	–	10 000
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	–	4 370
	–	14 370

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
Solde du Fonds au début de l'exercice	4 370	4 232
Augmentation		
Intérêts	–	138
	4 370	4 370
Diminution		
Transfert du solde du Fonds au CALQ et au partenaire	4 370	–
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	–	4 370

FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL – FONDS ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux artistes et aux écrivains professionnels de la relève, de même qu'aux organismes professionnels favorisant l'émergence de la relève artistique de la région de Montréal, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal ont convenu de fermer le Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010 le 6 avril 2015. Le solde sera transféré au CALQ et au partenaire en vertu d'une nouvelle entente à être confirmée.

53

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
Actif		
Encaisse	–	8 107
Intérêts courus	–	8
	–	8 115
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	–	8 115

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
Solde du Fonds au début de l'exercice	8 115	5 520
Augmentation		
Annulation de l'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	–	2 500
Intérêts	–	95
	8 115	8 115
Diminution		
Transfert du solde du Fonds au CALQ et au partenaire	8 115	–
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	–	8 115

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.



**ENNEMI PUBLIC DE OLIVIER CHOINIÈRE
UNE CRÉATION DU CENTRE DU THÉÂTRE
D'AUJOURD'HUI ET DE L'ACTIVITÉ**

**PRIX MICHEL-TREMBLAY 2015,
ACCOMPAGNÉ D'UNE BOURSE DE 10 000\$ DU CALQ**

1 . ALEXANE JAMIESON, ALEXIS PLANTE

**2 . DE GAUCHE À DROITE : MURIEL DUTIL,
STEVE LAPLANTE, ALEXANE JAMIESON,
ALEXIS PLANTE, BRIGITTE LAFLEUR**

ET FRÉDÉRIC BLANCHETTE

**3 . DE GAUCHE À DROITE : FRÉDÉRIC BLANCHETTE,
BRIGITTE LAFLEUR, STEVE LAPLANTE,
AMÉLIE GRENIER, MURIEL DUTIL ET ALEXIS PLANTE**

4. FRÉDÉRIC BLANCHETTE

PHOTOS : VALÉRIE REMISE

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens du CALQ (DSC) présente cinq engagements : offrir des services personnalisés; permettre l'accessibilité aux services; assurer l'équité et l'efficacité des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats; garantir le respect des règles d'éthique et de confidentialité; traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence. Un sixième point précise que la collaboration des citoyens permet d'offrir un service de qualité.

Outre son service d'accueil à son siège social de Québec de même qu'au bureau de Montréal, le CALQ offre un service de réception téléphonique personnalisé avec numéro sans frais (1 800 608-3350). Une boîte de réception générale pour les courriels (info@calq.gouv.qc.ca) est aussi offerte et un délai de réponse de deux jours ouvrables est prescrit (engagement 1.4 de la DSC).

RÉSULTAT RELATIF À L'ENGAGEMENT 1.4 : Accuser réception d'une demande reçue à info@calq.gouv.qc.ca dans un délai de deux jours ouvrables en indiquant le nom de la personne ou du service responsable de son traitement.

Le CALQ a respecté le délai de réponse de deux jours ouvrables par l'envoi d'un accusé de réception en ce qui concerne 95 % des demandes reçues à info@calq.gouv.qc.ca. Le nom de la personne ou du service responsable du traitement de la demande a été indiqué dans 100 % des accusés de réception.

Tableau 9

TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS POUR ACCUSER RÉCEPTION D'UNE DEMANDE À info@calq.gouv.qc.ca
EN 2015-2016

Délai de réponse	Respecté dans un délai de 2 jours ouvrables	+ de 2 jours ouvrables	Total
Nombre de demandes	261	16	277
Pourcentage	94,2 %	5,8 %	100,0 %

Note : Le délai de réponse correspond au nombre de jours entre la date de réception de la demande et la date de l'envoi de l'accusé de réception, en excluant les jours où les bureaux sont fermés. Un courriel reçu est considéré comme une demande quand le libellé indique ce que l'expéditeur souhaite obtenir.

Le CALQ rend accessibles ses programmes actualisés sur son site Web, où sont identifiés les critères et les processus d'évaluation qui s'y rapportent.

La prestation électronique de services pour ses clientèles est progressivement mise en œuvre (www.pes.calq.gouv.qc.ca) et Mon dossier CALQ est accessible par l'entremise du service d'authentification clicSÉCUR.

RÉSULTAT RELATIF À L'ENGAGEMENT 3.4 : Respecter les délais de traitement des dossiers comme il est stipulé dans chacun de nos programmes.

Le CALQ a respecté les délais de traitement des dossiers établis dans ses programmes à deux semaines près en ce qui concerne 98 % des demandes de bourses et 97 % des demandes de subventions.

Tableau 10

TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DÉPOSÉES DANS L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DU CALQ EN 2015-2016

Délai de réponse	Respecté dans un délai de 2 semaines	+ de 2 semaines de retard	Total
Bourses	98,3 %	1,7 %	100 %
Subventions	97,3 %	2,7 %	100 %

57

Note : Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date d'inscription indiquée dans les programmes (ou la date du dépôt des demandes dans le cas des inscriptions en tout temps) et la date d'approbation de l'engagement financier. Les demandes dont les délais de décision sont tributaires d'ententes internationales, comme celles relatives à certains studios et à certains ateliers-résidences, ou dont le processus décisionnel est purement administratif, comme celles relatives à l'attribution d'aides spéciales, ne sont donc pas prises en compte.

Le CALQ a divulgué sur son site Web, en même temps que la publication de son rapport annuel de gestion, la liste des bourses et des subventions accordées, et la composition des jurys et des comités (http://www.calq.gouv.qc.ca/publications/rapann_sommaire.htm#2014), dans le respect des règles d'éthique et de confidentialité.

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par grand secteur d'activité ou par orientation stratégique

Au 31 mars 2016, le CALQ disposait d'un effectif (régulier et temporaire) de 70 personnes, comparativement à 74 l'année précédente.

Tableau 11

EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2016

Secteur d'activités	2015-2016	2014-2015	ÉCART
Cadres	8	8	–
Professionnels	39	40	–1
Employés de soutien	23	26	–3
TOTAL	70	74	–4

Effectif en poste : au 31 mars 2016, le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé.

58

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le CALQ comptait sur un effectif utilisé (régulier et temporaire) s'établissant à 68,9 équivalents temps complet (ETC) pour l'exercice financier, comparativement à 69,9 en 2014-2015 et à 70,3 en 2013-2014. Ce résultat est attribuable aux efforts déployés par le CALQ afin de réduire ses dépenses. Par ailleurs, plusieurs ententes permettant la réduction du temps de travail, comme cela est prévu par les conventions collectives des employés et les politiques en vigueur, ont été conclues, ce qui a contribué à la diminution de la valeur de l'effectif utilisé en 2015-2016.

Tableau 12

EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS 2016

Secteur d'activités	2015-2016	2014-2015	Écart
Cadres	7,89	8,07	–0,18
Professionnels	37,80	38,13	–0,33
Employés de soutien	23,16	23,68	–0,52
TOTAL	68,85	69,88	–1,03

Effectif utilisé : consommation entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2015-2016, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 1,04 jour par employé. Les frais de formation et de perfectionnement s'élèvent à 52 481 \$, représentant 0,93 % de la dépense totale du poste budgétaire Traitements et avantages sociaux, qui s'élève à 5 649 143 \$. Le CALQ a organisé des séances de formation sur le service à la clientèle pour son personnel professionnel.

Tableau 13

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

	\$	\$
Champ d'activité	2015-2016	2014-2015
Favoriser le développement des compétences	44 340,28	43 990,45
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	2 650,47	3 729,47
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	2 837,34	3 617,24
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	2 573,71	4 141,75
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	78,77	2 036,24
TOTAL	52 480,57	57 515,15

59

Tableau 14

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

	2015-2016	2014-2015
Proportion de la masse salariale (%)	0,93	1,03
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,04	1,22
Montant alloué par personne (\$)	749,72	777,23

Tableau 15

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

	2015-2016	2014-2015
Cadres	6,86	10,05
Professionnels	48,29	65,43
Employés de soutien	17,61	15,08

La planification de la main-d'œuvre

En 2015-2016, le taux de roulement du personnel régulier a été de 9,09 %. L'augmentation du taux est attribuable au nombre de départs à la retraite, qui a été près de quatre fois plus élevé en 2015-2016 qu'en 2014-2015.

Tableau 16

NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2015-2016	2014-2015
Cadres	0	1
Professionnels	2	0
Employés de soutien	2	0

Tableau 17

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Taux de départ volontaire (%)	9,09	2,70	8,96

La mobilisation du personnel et le climat de travail

En 2015-2016, le CALQ s'est doté d'une Politique sur le télétravail. Cette dernière vise à permettre à ses employés de travailler à l'extérieur du lieu de travail habituel et à ainsi favoriser un meilleur équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales. Le CALQ a également mis de l'avant le Programme de relève de cadres visant notamment à encourager et à encadrer l'avancement des ressources humaines vers les postes de gestion. Finalement, une refonte de la Politique de dotation des emplois a été effectuée. Cette politique précise que le CALQ souscrit aux principes de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics envers les groupes visés, notamment les personnes handicapées, les autochtones et les membres de communautés culturelles.

Par ailleurs, onze rencontres consultatives avec les employés du CALQ ont été tenues au cours de l'exercice. Ces rencontres ont été réalisées par des comités de relations professionnelles prévus aux conventions collectives.

De plus, neuf comités de travail internes se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année. Ces comités permettent aux employés de participer activement aux travaux menés à l'égard de l'optimisation des ressources et de la révision des programmes.

Finalement, cinq séances du conseil d'administration ont été suivies d'une rencontre d'information pour les employés. Monsieur La Roche, suivi de madame Jean, a présenté un compte rendu des décisions du conseil d'administration. Ces rencontres s'ajoutent aux réunions d'équipe qui se déroulent dans chaque direction. De plus, l'information d'intérêt général est transmise périodiquement à l'ensemble du personnel par un bulletin électronique interne.

RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

Tableau 18

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2015-2016 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{er} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant total (000 \$)
Cadres	0	0,00 \$
Cadres juridiques	0	0,00 \$
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0,00 \$
Total	0	0,00 \$

RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Tableau 19

DÉPENSES ET ÉVOLUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ OU PAR ORIENTATION STRATÉGIQUE

61

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2015-2016 (000 \$)	Dépenses réelles 2015-2016 (000 \$)	Dépenses réelles 2014-2015 (000 \$)	Écart ¹ (000 \$)	Variation ² (%)
Présidence-direction générale	426,5	342,8	387,1	(44,3)	(11,4)
Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat	1 573,0	1 500,1	1 693,2	(193,1)	(11,4)
Direction des technologies de l'information et de l'innovation	741,8	735,8	708,5	27,3	3,9
Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	41 411,9	43 927,9	37 959,1	5 968,8	15,7
Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	12 222,2	11 007,1	11 078,1	(71,0)	(0,6)
Direction du soutien aux organismes de création et de production	39 862,3	47 069,6	39 742,5	7 327,1	18,4
Secrétariat général et direction de la planification et des affaires institutionnelles	2 915,4	2 869,1	3 029,4	(160,3)	(5,3)
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	1 047,3	933,2	1 077,9	(144,7)	(13,4)

¹ Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

² Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Commentaires sur les résultats

La diminution de 11,4 % des dépenses de la Présidence-direction générale est notamment attribuable au mouvement de personnel.

La diminution de 11,4 % des dépenses de la Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat est notamment attribuable au transfert de responsabilité du Conseil des arts et des lettres du Québec vers le ministère de la Culture et des Communications à l'égard du versement de l'aide financière du programme Mécénat Placements Culture.

La variation de 15,7 % des dépenses à la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international est notamment attribuable à l'obtention de crédits additionnels pour la mise en œuvre du Plan culturel numérique du gouvernement du Québec et à des transferts de responsabilités du ministère de la Culture et des Communications vers le CALQ.

La variation de 18,4 % des dépenses à la Direction du soutien aux organismes de création et de production est attribuable à un transfert de responsabilité du ministère de la Culture et des Communications vers le CALQ, notamment pour l'Orchestre symphonique de Montréal.

La diminution de 13,4 % des dépenses de la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres est notamment attribuable à la diminution des frais spéciaux encourus en 2014-2015 pour l'actualisation du gestionnaire de contenu et la mise en place de la prestation électronique de services. En outre, le soutien accordé aux bourses de carrière a légèrement diminué en 2015-2016.

Tableau 20

POURCENTAGE DE LA DÉPENSE SUR LE BUDGET TOTAL¹

Budget total	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
	\$	%	\$	%	\$	%
REVENUS TOTAUX DE L'EXERCICE	108 065 792		95 074 159		90 509 638	
Dépenses de l'exercice						
Aide financière accordée	101 244 616		88 453 444		85 905 543	
Annulation de l'aide financière accordée au cours des exercices antérieurs	(320 816)		(602 495)		(2 492 038)	
Sous-total aide financière	100 923 800	93,4	87 850 949	92,4	83 413 505	92,2
Administration interne	7 141 311	6,6	7 222 608	7,6	7 089 318	7,8
DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	108 065 111		95 073 557		90 502 823	
Surplus / (déficit) d'exercice	681		602		6 815	
Excédent cumulé au début	61 515		60 913		54 098	
Excédent cumulé à la fin	62 196		61 515		60 913	

¹ En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Tableau 21

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2015-2016

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Total des activités d'encadrement	49,9	50,3	Poursuite des efforts de réduction de dépenses.
Total des activités de continuité	544,1	508,6	
Total des projets	398,9	342,3	
Total des dépenses et des investissements en ressources informationnelles	992,9	901,2	

Tableau 22

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Avancement	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	46 %	s.o.

63

Tableau 23

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Ressources humaines prévues (000\$)	Ressources humaines utilisées (000\$)	Ressources financières prévues (000\$)	Ressources financières utilisées (000\$)	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	285,0	271,3	113,9	71,0	Poursuite des efforts afin de déployer la PES entièrement avec les ressources humaines internes, tout en respectant les orientations gouvernementales de contrôle des dépenses.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Tableau 24

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2015-2016 - SITE WEB INFORMATIONNEL DU CALQ

Suivi	Explication
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	Au 31 mars 2016, le site Web informationnel comprenait un peu plus de 700 pages statiques. Elles ont été construites à partir de modèles établis en 2001 qui répondaient aux standards en vigueur à l'époque mais qui ne sont pas conformes aux standards d'accessibilité actuels. En vertu du principe des droits acquis (« clause grand-père »), la mise en place des standards se fera de façon progressive au fur et à mesure de l'intégration de contenu au nouveau gestionnaire de contenu qui est un choix technologique lié au développement de la prestation électronique de services (PES).
Prévision d'une refonte	Au cours de l'exercice, le contenu du site Web a commencé à être fragmenté et intégré à un nouveau gestionnaire de contenu adapté pour répondre aux besoins de la PES.
Réalisation d'un audit de conformité	Cette opération sera réalisée au cours de l'exercice 2016-2017 à la suite du changement de gestionnaire de contenu.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Le système de gestion de contenu libre WordPress a été choisi en raison de sa flexibilité, de sa vaste panoplie de fonctionnalités et de sa popularité. Le contrat de l'agence engagée pour réaliser la mise à jour du système (Tractr) inclut une clause sur le respect des standards sur l'accessibilité d'un site Web et leur liste. L'offre d'assistance pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles a été maintenue sur le site actuel.
Liste des obstacles et des situations particulières	La situation particulière du site Web est la nécessité de recourir, pour sa mise-à-jour, à FrontPage2000, un logiciel dont la production a cessé en 2003. L'intégration et la mise à jour des contenus essentiels à l'accomplissement de la mission du CALQ sont effectuées par la seule personne connaissant le maniement de ce logiciel. Ce facteur de risque disparaîtra avec l'implantation d'un nouveau système de gestion de contenu.
Élaboration d'un plan d'action et démarche de sensibilisation et de formation	Le CALQ veille à la conformité du site informationnel quant aux standards et à la mise en accessibilité des contenus existants au fil de la migration vers le nouveau gestionnaire de contenu. Il est sensibilisé à l'importance d'adopter les meilleures pratiques de conception d'interfaces afin d'appliquer les standards sur l'accessibilité du Web du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (SCT). Après la réalisation du système de gestion, le CALQ évaluera le besoin en formation pour l'ensemble des documents qu'il produit, en priorisant ceux destinés à une diffusion sur le Web.
Ressources mises à contribution et cadre de gouvernance	Une seule personne était affectée à la mise à jour du contenu du site Web informationnel en 2015-2016. Les rôles et les responsabilités en matière d'intégration et de gestion des contenus du site informationnel seront révisés à la suite du changement de gestionnaire de contenu.

Tableau 25

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2015-2016 - DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PROJET PES)

Suivi	Actions de développement
Élaboration d'un plan d'action	Un devis d'essais a été produit à partir de la liste de vérification présentée dans <i>Architecture informationnelle - Volet accessibilité</i> . Ce devis regroupe les exigences applicables au contexte de la PES du CALQ. Il est utilisé afin de soutenir les essais d'accessibilité préalables à chaque mise en ligne.
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	Le CALQ a procédé à trois nouvelles mises en ligne entre le 1 ^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 : • 27 avril 2015 : formulaire de demande en ligne pour les bourses de déplacement; • 21 juillet 2015 : intégration progressive des autres types de bourse au formulaire en ligne; • 7 décembre 2015 : rapport d'utilisation de bourse.
Prévision d'une refonte	
Réalisation d'un audit de conformité	Préalablement à chaque mise en production, le CALQ a réalisé des essais d'accessibilité et divers ajustements dans le but de rendre sa PES accessible dans le respect des ressources disponibles pour le projet.
Liste des obstacles et des situations particulières	Les activités prévues dans le cadre des essais d'accessibilité d'une mise en ligne sont les suivantes :
Démarche de sensibilisation et de formation	• À l'aide du devis d'essais issu du document <i>Architecture informationnelle – Volet accessibilité</i>, vérification de la conformité de la solution aux exigences des standards sur l'accessibilité du Web; • Essai des fonctions internes des navigateurs qui permettent d'augmenter la taille du texte.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	
Ressources mises à contribution	Le <i>Manuel d'organisation de projet PES</i> prévoit les rôles et les responsabilités suivants à propos de l'accessibilité :
Existence d'un cadre de gouvernance	• La conseillère en communication et webmestre valide les interfaces produites en veillant à l'application des meilleures pratiques de conception d'interfaces et des Standards sur l'accessibilité du Web du SCT québécois; • L'équipe de projet réalise tous les travaux d'architecture, d'analyse et de réalisation dans le respect des orientations, des règles et des directives gouvernementales, notamment en matière d'accessibilité.

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Approuvée par le conseil d'administration et annoncée en 2014-2015, l'inscription en tout temps au programme de bourses aux artistes et aux écrivains a été mise en œuvre par le CALQ. Il a ainsi rendu le programme plus accessible et a assoupli ses règles au bénéfice des demandeurs et de l'organisation. En levant la contrainte d'une inscription semestrielle, le CALQ offre plus de souplesse aux artistes et aux écrivains dans le respect de leur cycle de création et de diffusion. Enfin, de nouvelles règles d'admissibilité sont entrées en vigueur, ce qui a eu pour effet de simplifier le processus et d'assurer une plus grande transparence.

Fort de cette expérience, le CALQ a annoncé la mise en œuvre, pour 2016-2017, de l'inscription en tout temps à son programme de soutien aux activités des organismes artistiques et littéraires.

Mon Dossier CALQ

Le CALQ a poursuivi le développement de ses services en ligne en permettant aux artistes et aux écrivains de faire leurs demandes d'aide financière et de produire leurs rapports d'utilisation de bourse via Mon Dossier CALQ. De même, les membres des divers jurys chargés de procéder à l'évaluation des projets ont désormais accès à ceux qui sont déposés en ligne grâce à la prestation électronique de services offerte par le CALQ. Mon Dossier CALQ permet donc un meilleur service à la clientèle tout en ayant un effet significatif en matière d'allègement administratif pour l'organisation.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE), la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, commence le 1^{er} avril 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Contrats de services

Tableau 26

CONTRATS DE SERVICES, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016

Statut	Nombre	valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	1	29 500 \$
Total des contrats de services	1	29 500 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Gestion et contrôle des effectifs

La Loi prévoit une période de contrôle de l'effectif entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2016. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le Conseil du trésor a établi une cible globale de l'effectif dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique. Sur cette base, la ministre a fixé une cible pour le CALQ. Cette cible a été respectée, avec un total de 132 574 heures rémunérées.

Tableau 27

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2016
Personnel d'encadrement	14 462	0	14 462	8
Personnel professionnel	71 171	203	71 374	39
Personnel de bureau, technicien et assimilé	46 717	22	46 739	23
Total des heures	132 349	225	132 574	
Total en ETC (nombre d'heures / 1826,3)	72,47	0,12	72,59	

La méthode de calcul des heures rémunérées tient compte des heures effectuées en temps supplémentaire et des heures indemnisées ou en prestation (référence au communiqué 2014-09 du SCT), ce qui explique l'écart entre ces résultats et ceux du tableau 12 : Effectifs utilisés au 31 mars 2016.

67

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de cette première année de mise en œuvre du nouveau plan d'action de développement durable 2015-2020, toutes les cibles fixées au 31 mars 2016 ont été atteintes et plusieurs dépassées. Ces résultats confirment que les actions proposées rejoignent les objectifs organisationnels, et sont en phase avec les attentes et les besoins des milieux artistique et littéraire.

En effet, ce plan d'action participe à la mise en œuvre des choix établis à la suite des chantiers de réflexion menés par le CALQ à partir de 2013. Parmi les actions réalisées, mentionnons l'adoption du Plan d'action pour la diversité culturelle. Le CALQ a aussi mis en œuvre de nouvelles mesures permettant d'accroître la présence des arts au sein des collectivités ainsi qu'un meilleur accès aux œuvres par les publics. Il a également produit un document établissant les lignes directrices pour l'édition écologique de documents de même qu'un outil de suivi des nouveaux services offerts par la prestation électronique de services. Enfin, le CALQ a procédé à la révision de son programme de soutien aux projets d'organismes en tenant compte des principes de développement durable définis dans la loi.

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique		
Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique		
Objectif 1 du CALQ : Poursuivre la mise en œuvre du chantier sur la modernisation du CALQ en considérant les objectifs gouvernementaux en matière d'écoresponsabilité		
Actions	Indicateurs	Cibles
1. Poursuivre l'optimisation du parc informatique en respect des normes environnementales	Suivi de normes EPEAT* pour l'achat d'équipement	100 % des acquisitions, selon les normes, par année
Résultat : 100 % des acquisitions respectent les normes EPEAT.		✓
2. Disposer des équipements informatiques obsolètes de façon écoresponsable	Poursuite du Plan de la mise au rebut ou le recyclage sécurisé du matériel informatique du CALQ	Inclure à l'inventaire du matériel informatique le mode de disposition des équipements, au 31 mars 2016
Résultat : Le mode de disposition a été intégré au fichier de suivi des équipements informatiques.		✓
3. Sensibiliser le personnel à l'utilisation responsable des technologies de l'information	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins cinq activités de sensibilisation par année
Résultat : 7 chroniques sur la sécurité informatique dans le journal interne; 17 chroniques sur les bonnes pratiques informatiques dans le journal interne; 4 démonstrations dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation électronique de services.		✓
4. Favoriser la production de documents relatifs à la gestion des programmes en format électronique plutôt que papier grâce à la prestation électronique de services	Nombre de documents produits en format électronique	Au moins 10 documents, au 31 mars 2020
Résultat : Quatre documents : 1) Formulaire de demande d'aide financière en déplacement; 2) Formulaire de demande d'aide financière en recherche et création, commandes d'œuvres, promotion, spectacles littéraires et perfectionnement; 3) Formulaire de demande d'aide financière en relève; 4) Rapport d'utilisation de bourse.		40 %
5. Élaborer une politique d'acquisitions responsables	État d'avancement de la politique	Avoir adopté la politique, au 31 mars 2018
Résultat : Plan de travail réalisé et adopté.		En cours

Objectif 2 du CALQ : Encourager l'utilisation de moyens de transport collectifs et actifs		
Actions	Indicateurs	Cibles
6. Poursuivre les activités de sensibilisation du personnel en matière de déplacement	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins une activité par année
Résultat : Deux chroniques publiées dans le journal interne et production de l'Aide-mémoire sur les pratiques écoresponsables, incluant le transport.		✓
7. Poursuivre le programme L'abonne BUS à Québec et OPUS + entreprise à Montréal	Proportion des employés utilisant le transport en commun	Effectuer un bilan du transport actif et collectif au CALQ, au 31 mars 2018
Résultat : Près de la moitié (46 %) des employés du CALQ utilisent le transport en commun (bus et métro) et 25 % se déplacent à pied. De plus, 52 % du personnel opte pour un mode de déplacement actif (marche, vélo) aux périodes de l'année où le temps est plus clément.		s.o.
8. Développer un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans le cadre des déplacements des membres de comités consultatifs et de jurys	État d'avancement de l'outil	Avoir effectué un projet pilote sur une période de six mois, au 31 mars 2017
Résultat : Outil de recensement des distances et des modes de déplacement des membres élaboré; Outil de calcul aux fins de la mesure des émissions de GES développé.		En cours

*EPEAT : Electronic Product Environmental Assessment Tool

Objectif 3 du CALQ : Encourager les pratiques et les communications écoresponsables		
Actions	Indicateurs	Cibles
9. Renforcer l'utilisation des guides et des outils sur l'écoresponsabilité	Liste des guides et outils sur l'écoresponsabilité par secteur d'activités (transport, hébergement, etc.)	Avoir élaboré un document regroupant l'ensemble des guides et outils, au 31 mars 2016
Résultat : Production de l' <i>Aide-mémoire sur les pratiques écoresponsables</i> , offert dans l'intranet du CALQ		✓
10. Élaborer une directive interne sur l'édition écoresponsable des documents produits par le CALQ	État d'avancement de la directive	Avoir mis en place la directive au 31 mars 2016
Résultat : Production des <i>Lignes directrices concernant l'édition écologique des documents</i> , offertes dans l'intranet du CALQ		✓

Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics		
Objectif 4 du CALQ : Renforcer l'approche par principe au sein des activités du CALQ		
Actions	Indicateurs	Cibles
11. Effectuer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre d'activités de planification, d'élaboration et de révision de programmes ainsi que toute autre action jugée structurante	Nombre d'activités effectuées	Au moins 10 activités, au 31 mars 2020
Résultat : Quatre activités dans lesquelles la prise en compte a été intégrée : 1) Nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020; 2) Formulaire de demande d'aide financière en ligne; 3) Nouvelle mesure de soutien aux bédéistes et aux écrivains; 4) Révision du programme de soutien aux projets d'organismes.		40 %

69

Objectif gouvernemental 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales		
Objectif 5 du CALQ : Concerner et partager l'information sur le développement des arts et des lettres avec les milieux concernés		
Actions	Indicateurs	Cibles
12. Consulter les milieux artistique et littéraire	Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ	Au moins 20 activités, au 31 mars 2020
Résultat : Sept activités réalisées : 1) Une rencontre annuelle avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux de la culture; 2) Une rencontre avec la commission des arts de la scène et de la diffusion; 3) Une rencontre avec la commission de la littérature; 4) Une rencontre avec la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art; 5) Une rencontre avec la commission des régions; 6) Une rencontre avec la commission de la diversité culturelle; 7) Un sondage auprès des artistes et des écrivains inscrits à la prestation électronique de services.		35 %

Objectif gouvernemental 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Objectif 6 du CALQ : Encourager les échanges sur le développement durable et la Stratégie gouvernementale avec le personnel pour en tenir compte dans les activités régulières

Actions	Indicateurs	Cibles
13. Publier des chroniques dans le journal interne du CALQ, dont une faisant état des réalisations annuelles du Plan d'action de développement durable	Nombre de chroniques	Au moins six chroniques par année
Résultat : Neuf chroniques publiées dans le journal interne, dont une présentant le bilan des réalisations du Plan d'action de développement durable 2012-2015.		✓
14. Former le personnel sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Proportion du personnel formé	Au moins 80 % du personnel formé, au 31 mars 2017
Résultat : Formation pour l'ensemble du personnel prévue à l'automne 2016.		s.o.
15. Former les nouveaux employés aux deux ans sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Nombre de formations offertes	Deux formations, au 31 mars 2020
Résultat : Le cycle de formation est prévu aux printemps 2018 et 2020.		s.o.

Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier du développement social, économique et territorial

Objectif 7 du CALQ : Favoriser l'accessibilité aux arts sur l'ensemble du territoire québécois

Actions	Indicateurs	Cibles
16. Accroître l'accès aux œuvres par les publics Objectifs 2 et 14 de l'Agenda 21C	1) Nombre de reprises d'œuvres soutenues 2) Nombre de projets de numérisation d'œuvres soutenus	Au moins trois reprises d'œuvres par année
Résultat : 1) Quatorze reprises d'œuvres soutenues; 2) Seize projets de numérisation d'œuvres soutenus.		✓

Objectif gouvernemental 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Objectif 8 du CALQ : Encourager les échanges avec les artistes et les écrivains, notamment ceux de la Francophonie

Actions	Indicateurs	Cibles
17. Soutenir la présence d'artistes et d'écrivains lors d'événements dans la Francophonie Objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21C	Nombre de bourses et montants accordés	Au moins deux événements par année
Résultat : 1) Ailleurs en Folie Montréal/Québec (Belgique) : sept bourses pour un total de 17 000 \$; 2) Nuits amérindiennes en Haïti : cinq bourses à des écrivains autochtones québécois pour un total de 10 200 \$; 3) Festival Étonnants Voyageurs (Saint-Malo, France) : cinq bourses pour un total de 7 130 \$.		✓
18. Mettre à jour le Cadre d'intervention internationale du CALQ Objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21C	État d'avancement du Cadre d'intervention	Avoir adopté le Cadre d'intervention, au 31 mars 2017
Résultat : Élaboration du Cadre d'intervention en cours		En cours

Orientation gouvernementale 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable		
Objectif gouvernemental 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		
Objectif 9 du CALQ : Mettre en œuvre des pratiques du Guide gouvernemental sur le financement responsable		
Actions	Indicateurs	Cibles
19. Veiller à la présence de critères liés au développement durable dans le cadre de la révision des programmes	Nombre de programmes	1) 100 % des programmes révisés au cours de la mise en œuvre du plan 2) Intégrer au formulaire de demande d'aide financière une section sur les pratiques de développement durable, dans le cadre d'un projet pilote, d'ici le 31 mars 2017
Résultat : 1) 100 % des programmes révisés en 2015-2016 : Révision du programme de soutien aux activités d'organismes et Nouvelle mesure de soutien aux écrivains et aux bédécistes.		 2) s.o.

Orientation gouvernementale 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques		
Objectif gouvernemental 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités		
Objectif 10 du CALQ : Favoriser l'intégration et la reconnaissance des artistes, des écrivains et des communautés culturelles		
Actions	Indicateurs	Cibles
20. Soutenir les organismes qui contribuent au développement et à la reconnaissance des artistes autochtones et de la diversité culturelle Objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21C	Nombre d'organismes soutenus	Avoir élaboré une définition des organismes concernés au 31 mars 2017
Résultat : Le CALQ a commencé en 2015-2016 le travail visant à identifier les organismes dans l'ensemble de ses programmes. Certains volets le permettent déjà : - Volet 10 de l'entente avec Montréal, Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones : quatre organismes soutenus (Lara Kramer Danse, Les Productions Feux Sacrés, Productions Menuentakuan, Terres en vues); - Volet 11 de l'entente avec Montréal, Soutien aux organismes culturels œuvrant à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques : trois organismes soutenus (Diversité artistique Montréal, Destins Croisés, Vision Diversité).		En cours
21. Créer une cellule sur la diversité culturelle regroupant des membres de chacune des directions du CALQ Objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21C	Nombres d'activités menées par la cellule de réflexion	1) Avoir adopté un plan d'action au 31 mars 2017 2) Au moins cinq activités, au 31 mars 2020
Résultat : 1) Adoption du Plan d'action pour la diversité culturelle en février 2016 par le conseil d'administration. 2) a) État de situation des pratiques de gestion des ressources humaines au CALQ concernant la diversité; b) Contribution à l'élaboration du plan d'action sur la diversité.		1)  2) 40 %

Orientation gouvernementale 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population		
Objectif gouvernemental 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires		
Objectif 11 du CALQ : Développer les compétences et les connaissances du personnel menant au maintien d'un environnement de travail sain ainsi qu'aux actions de prévention pour la santé		
Actions	Indicateurs	Cibles
22. Sensibiliser le personnel sur les mesures et pratiques préventives en matière de santé et de bien-être au travail	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins trois activités par année
Résultat : 1) Une séance de formation sur la gestion des clientèles à besoins particuliers; 2) Une liste d'ententes de partenariats avec des organisations offrant des rabais pour les employés (incluant des rabais pour le sport et le transport en commun); 3) Deux chroniques publiées dans le journal interne.		✓

Orientation gouvernementale 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités		
Objectif gouvernemental 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires		
Objectif 12 du CALQ : Soutenir la création et la production artistiques au sein des collectivités		
Actions	Indicateurs	Cibles
23. Créer un nouveau programme territorial en faveur d'un soutien plus efficient des arts et des lettres au sein des collectivités <i>Objectifs 6, 7 et 16 de l'Agenda 21C</i>	État d'avancement du nouveau programme	Avoir créé un nouveau programme territorial, au 31 mars 2016
Résultat : Lancement du nouveau programme territorial en février 2016.		✓
24. Contribuer à la fréquentation assidue des arts par les milieux scolaires <i>Objectifs 6, 7 et 16 de l'Agenda 21C</i>	Nombre de projets soutenus	Documenter annuellement le nombre d'élèves rejoints
Résultat : 1) 43 projets soutenus dans le cadre de la mesure de soutien aux sorties scolaires; 2) 207 964 élèves rejoints (bilan des tournées 2014-2015).		✓

Objectif gouvernemental 6.3 : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités		
Objectif 13 du CALQ : Encourager la présence des arts et des lettres dans les collectivités		
Actions	Indicateurs	Cibles
25. Développer des mesures favorisant la présence des arts et des lettres au sein des collectivités <i>Objectifs 5 et 7 de l'Agenda 21C</i>	Nombre de nouvelles mesures	Au moins cinq nouvelles mesures, au 31 mars 2018
Résultat : Lancement de quatre nouvelles mesures permettant d'accroître la présence des artistes, des écrivains et de leurs œuvres dans les collectivités : 1) Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie; 2) Création d'une œuvre issue de la diversité culturelle pour l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 3) Création d'œuvres numériques présentées à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 4) Nouveau programme territorial.		80%

OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE REJOINTS PAR LES ACTIONS DU CALQ :

Objectif 2 : Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Objectif 4 : Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Objectif 5 : Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et les citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Objectif 6 : Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires.

Objectif 7 : Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes et des citoyennes et citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

73

Objectif 8 : Favoriser, grâce aux arts et à la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et les Québécois. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes les origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.

Objectif 11 : Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.

Objectif 14 : Développer et promouvoir la créativité en intégrant la culture dans les politiques d'innovation et en facilitant l'adaptation du secteur des arts et des lettres et des industries culturelles à Internet et à la nouvelle réalité numérique.

Objectif 16 : Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La Politique linguistique du Conseil des arts et des lettres du Québec adapte à sa mission et encadre l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. En 2015-2016, le CALQ a continué d'appliquer la politique linguistique en vigueur depuis le 29 mars 2010, qui est diffusée sur son site Web. Il a aussi veillé à ce que les noms de lieux du Québec figurant dans la version anglaise de ses programmes découlant d'ententes régionales respectent leur toponymie officielle.

Comité permanent et mandataire	
Avez-vous un mandataire?	Oui Le directeur des communications et de la promotion des arts et des lettres
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Oui
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Les noms des membres se trouvent sur le site Web.

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle	
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	À l'étape 6
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	Adoptée par le conseil d'administration et transmise à l'Office le 29 mars 2010 (RÉS. CA0910A061)

GOVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le CALQ à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et d'introduire dans sa loi constitutive quelques règles de gouvernance.

En 2015-2016, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, le CALQ a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes. Le conseil d'administration a également créé un comité ad hoc pour l'actualisation de son plan stratégique ainsi qu'un comité de sélection dont le mandat a consisté à établir une liste de candidatures en vue de permettre au conseil d'administration du CALQ de formuler une recommandation au gouvernement pour le poste de président-directeur général.

De plus, il a procédé à la réalisation des actions suivantes :

- la nomination de membres aux comités relevant du conseil d'administration et aux commissions consultatives;
- la recommandation au gouvernement pour le poste de président-directeur général du CALQ par intérim;
- la recommandation au gouvernement pour le poste de président-directeur général du CALQ;
- l'adoption du Programme de relève de cadres;
- l'adoption de modifications au Programme de soutien aux projets d'organismes permettant l'inscription en tout temps;
- la création et la mise en place de deux nouveaux programmes et d'une mesure : le Programme de partenariat territorial, le Programme de concertation et d'innovation et la mesure Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie;
- l'adoption des Mesures de réduction des dépenses pour 2015-2016;
- l'approbation de l'Entente de principe concernant le renouvellement de la convention collective avec les employées et employés représentés par le Syndicat de la fonction publique du Québec;
- l'adoption du Rapport annuel de gestion 2014-2015;
- l'adoption du Plan d'action de développement durable 2015-2020;
- l'adoption du Plan d'action pour la diversité culturelle 2016-2019.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Au terme de chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique procède à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration conformément aux critères approuvés par celui-ci.

75

En 2015-2016, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions de travail qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- l'élaboration des profils de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration;
- la révision des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration en vue de leur approbation par le conseil d'administration;
- la recommandation au conseil d'administration d'un programme de formation pour les membres du conseil d'administration;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Comité de vérification

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2015-2016, les membres de ce comité se sont réunis à trois occasions pour étudier les sujets suivants :

- le rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2015;
- le Plan annuel de vérification interne du CALQ;
- l'analyse du budget 2015-2016 et ses mises à jour;
- l'examen d'une Politique de capitalisation et d'amortissement;
- l'étude des Règles de conduite concernant la gestion des contrats publics d'approvisionnement, de services et de

travaux de construction des organismes publics;

- le suivi du Plan de gestion des risques 2015-2016 et du Plan de gestion des risques pour l'exercice 2016-2017;
- le suivi du Plan d'optimisation des ressources;
- l'examen de la budgétisation pour 2016-2017.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience, ainsi que des critères d'évaluation du président-directeur général, et enfin, à un programme de planification et à la sélection de la relève des dirigeants.

En 2015-2016, le comité des ressources humaines a tenu quatre réunions de travail portant essentiellement sur les sujets suivants :

- la Politique de télétravail;
- la Politique de gestion du temps supplémentaire;
- le profil de compétences et d'expérience détaillé et abrégé pour la nomination du président-directeur général;
- le Programme de relève de cadres;
- la Politique de dotation des emplois.

Comité des programmes

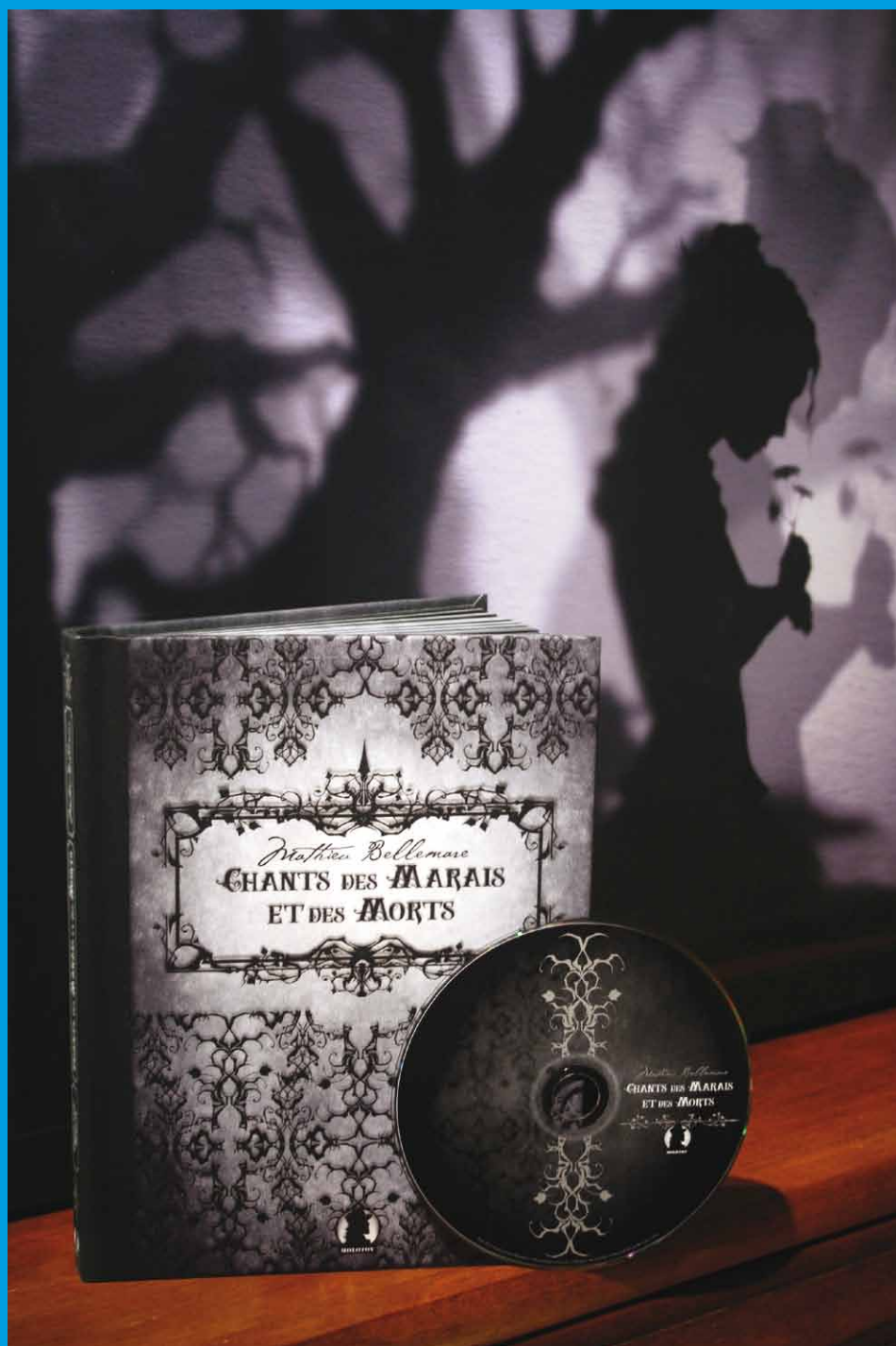
Le comité des programmes a la responsabilité de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations des commissions consultatives. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2015-2016, quatre réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants :

- analyse et recommandations au conseil d'administration concernant l'aide financière liée au programme de soutien au fonctionnement pour les organismes;
- étude et recommandations au conseil d'administration concernant les demandes de révision venant d'organismes soutenus au fonctionnement;
- recommandation au conseil d'administration de nominations à une commission consultative;
- examen et recommandations au conseil d'administration concernant les prix et les bourses de carrière du CALQ;
- avis et recommandations sur les divers programmes et mesures d'aide financière.

Commissions consultatives

Conformément à son règlement de régie interne, le conseil d'administration du CALQ a créé, en 2005, des commissions consultatives dont il détermine la composition et dont le mandat est de formuler des avis au CALQ principalement dans le cadre de la révision des programmes, du développement de nouvelles mesures et de la mise à jour des orientations disciplinaires. Au nombre de cinq, les commissions suivantes ont été formées par le conseil d'administration : la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo; la commission de la littérature; la commission des arts de la scène et de la diffusion; la commission de la diversité culturelle; la commission des régions. Au total, en 2015-2016, les commissions consultatives du CALQ se sont réunies à cinq occasions, soit une fois chacune.



CHANTS DES MARAIS ET DES
MORTS EST UN LIVRE-DISQUE
ILLUSTRÉ DE MATHIEU BELLEMARE
QUI S'EST MÉRITÉ LE PRIX DU
CALQ – ŒUVRE DE L'ANNÉE DANS
LANAUDIÈRE EN SEPTEMBRE 2015.

PHOTO : MATHIEU BELLEMARE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2016, le conseil d'administration comptait quatorze membres dont huit femmes et six hommes. À cette date, les membres se qualifiant comme administrateurs indépendants, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, sont Michel Biron, Marie Côté, Luc Gallant, Annie Gauthier, Jo-Ann Kane, Clément Laberge et Maude Thériault.

Membres sortants
Stéphan La Roche, entré en fonction le 8 avril 2013 au poste de président-directeur général du CALQ, a quitté ses fonctions le 9 octobre 2015. Il était également président du comité des programmes.

Marc Lalonde a quitté ses fonctions d'administrateur le 4 décembre 2015. Jusqu'alors, monsieur Lalonde était membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification.



MARIE CÔTÉ Présidente du conseil d'administration

Nommée le 11 février 2015 pour un premier mandat d'une durée de cinq ans, elle préside également le Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

Œuvrant dans le milieu culturel depuis plus de 25 ans, Marie Côté a occupé différents postes de direction en création publicitaire et télévisuelle ainsi qu'en gestion des médias. Elle a été directrice générale d'ICI ARTV pendant plus de dix ans, où elle a grandement contribué à l'affirmation de la place des arts et de la culture au petit écran. La carrière de Marie Côté a débuté en 1984 à TV Ontario. Elle a ensuite dirigé le Service des communications et du marketing à la Banque Nationale ainsi qu'à Radio-Canada. Elle a cofondé la société Productions J et elle a également été directrice de création au Cirque du Soleil. Impliquée dans les milieux artistiques, elle siège au comité-conseil communication des festivités du 375^e anniversaire de Montréal et elle est membre du conseil de la fondation evenko ainsi qu'observatrice du comité de veille stratégique de Radio-Canada. Elle a été administratrice de la Cinémathèque québécoise et du cinéma Excentris et membre du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Marie Côté est diplômée de l'Université de Montréal en cinéma et communications avec une spécialisation sur les interfaces homme-ordinateurs.

Photo : Monic Richard



ANNE-MARIE JEAN Présidente-directrice générale

Nommée le 28 octobre 2015 pour un mandat de cinq ans à compter du 23 novembre 2015, elle préside le comité des programmes et est aussi membre du Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

Femme engagée, Anne-Marie Jean cumule plus de 25 années d'expérience dans le milieu culturel. Directrice générale de Culture Montréal de 2005 à 2015, elle y a œuvré activement à la promotion des arts et de la culture comme vecteur de développement de la société. Elle a assuré avec succès la croissance de la présence de l'organisation auprès des milieux culturels, sociaux et économiques comme des différents paliers gouvernementaux. Administratrice compétente, elle a fait partie de nombreux comités et conseils d'administration tels que le comité des partenaires de la diversité du Conseil des arts de Montréal et le comité de coordination de Montréal, métropole culturelle, et les conseils d'administration de la Coalition canadienne des arts (coprésidente), du Fonds canadien de télévision (devenu le Fonds des médias du Canada), d'Ateliers créatifs Montréal (vice-présidente), de Tourisme Montréal et du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (1^{re} vice-présidente).

Pendant plus de quinze ans, Anne-Marie Jean a aussi travaillé dans les domaines de la production télévisuelle, des communications institutionnelles et du développement des organisations. Un passage déterminant à Ottawa comme attachée politique dans divers ministères lui a apporté une solide connaissance de l'appareil gouvernemental et des systèmes politiques.

Anne-Marie Jean est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa et y a suivi des cours en administration.

Photo : Sylvain Légaré



PAULE BEAUDRY

Nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité des programmes, du Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec et de la commission des arts de la scène et de la diffusion.

Paule Beaudry œuvre dans le milieu culturel depuis 25 ans, dont 12 à titre de directrice générale de La danse sur les routes du Québec (La DSR), poste qu'elle occupe toujours. Au cours de son mandat, elle est notamment parvenue à doubler les sommes attribuées à la diffusion de la danse, à mettre sur pied de nombreux programmes, dont Jouer dehors, et a fait de l'événement Parcours Danse une manifestation professionnelle reconnue. Formée en administration des affaires et en animation et recherche culturelle, son parcours l'a amenée à occuper diverses fonctions liées au développement culturel au sein, entre autres, de Réseau Scènes, des Journées de la culture, de l'Association québécoise des marionnettistes, du Conseil québécois du théâtre et de l'organisme de diffusion Initiascène, aujourd'hui Odyscène. Paule Beaudry siège également au conseil d'administration de Compétence Culture.

Photo : Maude Léger



MICHEL BIRON

Nommé le 30 novembre 2011 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside la commission de la littérature et il est membre du comité des ressources humaines et du Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

Titulaire d'un doctorat en lettres de l'Université de Liège (Belgique) et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Montréal, Michel Biron est professeur titulaire au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Spécialiste de la littérature québécoise, de la littérature belge de langue française et du roman français de la fin du 19^e siècle, il dirige depuis 2002 la Chaire de recherche du Canada en littérature québécoise et littératures francophones. De nombreux prix ont jalonné sa carrière, dont le prix Gabrielle-Roy et le prix Jean-Éthier-Blais attribués en 2008 à *Histoire de la littérature québécoise* (Éditions Boréal, ouvrage coécrit avec François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge), le prix Jean-Éthier-Blais 2001 du meilleur ouvrage critique sur la littérature québécoise pour *L'absence du maître. Saint-Denys Garneau, Ferron, Ducharme* (Les Presses de l'Université de Montréal) et le Prix du rayonnement des lettres belges à l'étranger, qui lui fut décerné en 2006 sur proposition de la Commission des Lettres de la Communauté française de Belgique. Ses travaux actuels portent sur l'histoire littéraire, la sociocritique et l'art du roman. Il a publié à l'automne 2015 une biographie du poète Saint-Denys Garneau.

Photo : Pascal Brissette



ALAN CÔTÉ

Nommé le 30 octobre 2013 pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans, il préside la commission des régions et est membre du comité des programmes.

Alan Côté a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation-option théâtre au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée, soit : le Théâtre de la Vieille Forge, le café-terrasse-exposition, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival qui révèle chaque année de nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).

Photo : Jean-Charles Labarre S-P-I-N



SYLVIE COTTON

Nommée le 17 avril 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle préside la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo, et est membre du comité des programmes.

Sylvie Cotton est une artiste interdisciplinaire dont la recherche est liée aux pratiques de la performance, de l'art action, du dessin et de l'écriture, bien qu'elle fasse aussi régulièrement appel aux formes installatives pour la réalisation de projets d'exposition. Ses œuvres s'ouvrent sur la création de situations menant à l'instauration d'un rapport avec l'autre ou à une infiltration dans le monde de l'autre. Principalement, son travail s'inscrit *in situ* et *in spiritu* dans des lieux privés ou publics, et les résultats sont présentés dans des galeries et des festivals ou se déploient hors les murs dans d'autres types d'espaces publics (rue, ascenseur, parc ou restaurant, par exemple). L'activité de résidence est également utilisée comme un médium de création performative. Elle a présenté ses projets de performance ou d'installation au Québec, aux États-Unis, en Europe et au Japon.

Titulaire d'une maîtrise en muséologie et d'un doctorat en études et pratique des arts de l'Université du Québec à Montréal, Sylvie Cotton est aussi auteure et commissaire. Elle a fondé la galerie-centre d'artistes DARE-DARE en 1985 et a été directrice de la galerie Skol de 1993 à 1997.

Photo : Nat Gorry



LUC GALLANT

Nommé le 17 mars 2010 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside le comité de vérification.

Luc Gallant est comptable agréé. Il est associé au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.



ANNIE GAUTHIER

Nommée le 5 février 2014 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité de gouvernance et d'éthique, et de la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo.

Depuis 2012, Annie Gauthier est directrice générale du Musée d'art de Joliette, où elle a dirigé le projet majeur de mise aux normes, d'agrandissement et de rénovation du bâtiment. Un projet de 14,5 M\$ qui a nécessité le déménagement et le réaménagement de la collection (8 500 œuvres), et le redéploiement de l'exposition permanente. En parallèle, elle a mené la campagne de financement privé reliée au projet de construction (2,2 M\$). Durant la fermeture du Musée, elle a, entre autres, mis en place un projet de résidence d'artistes et revu plusieurs pratiques institutionnelles. Précédemment, elle s'est impliquée de manière soutenue dans le milieu associatif canadien alors qu'elle dirigeait la Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés. Elle a été administratrice du Mois de la Photo à Montréal pendant cinq ans et a aussi travaillé au Conseil des arts du Canada, comme agente de programme en arts visuels, et comme coordonnatrice du programme d'aide organisationnelle, la Brigade volante.

Photo : Musée d'art de Joliette



JO-ANN KANE

Nommée le 28 mars 2012 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité de vérification, du Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec et de la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo.

Historienne de l'art, Jo-Ann Kane est titulaire d'une maîtrise en muséologie et d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale depuis 2002, elle continue d'exercer ses fonctions à titre de contractuelle. Elle est également présidente de l'Association des collections d'entreprises du Québec.

De 1997 à 2000, elle a été conservatrice de la Collection d'art d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ses fonctions comme conseillère et conservatrice invitée, Jo-Ann Kane réalise plusieurs projets d'envergure. Parmi ses principaux clients, mentionnons Standard Life (Canada), Investissements Standard Life, SDC du Village, Norton Rose, Metfin Group (Toronto) et Bennett Jones (Toronto). En 2010, elle est nommée ambassadrice de la Faculté des arts de l'UQAM. En 2013, elle siège au groupe de travail sur la philanthropie culturelle mis sur pied par le gouvernement du Québec. Elle est également membre du conseil d'administration du Festival international des films sur l'art, du comité d'acquisition du Musée national des beaux-arts du Québec ainsi que du comité-conseil du Bureau d'art public de Montréal.

Photo : Nathalie St-Pierre



CLÉMENT LABERGE

Nommé le 19 juin 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside le comité des ressources humaines. Il est également membre par intérim du comité de gouvernance et d'éthique.

Titulaire d'un baccalauréat en enseignement de la physique au secondaire de l'Université Laval, Clément Laberge s'est très tôt passionné pour tout ce qui concerne l'utilisation des technologies dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Son intérêt pour l'édition numérique l'a amené à participer à la création de deux entreprises, puis à déménager à Paris, où il a travaillé pendant trois ans comme directeur des développements numériques pour un grand groupe d'édition français. À son retour au Québec, en 2008, il a coordonné le déploiement du principal entrepôt de livres numériques québécois ainsi que d'autres infrastructures semblables en France, en Italie et en Espagne. Il est aujourd'hui consultant indépendant.

Photo : Louise Leblanc



SYLVAIN MASSÉ

Nommé le 20 février 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside la commission des arts de la scène et de la diffusion, et est membre de la commission des régions et du comité des programmes.

Acteur et animateur, Sylvain Massé est cofondateur du Théâtre Motus, dont il a été le président et le codirecteur artistique jusqu'en 2012. Il a également été président du Conseil québécois du théâtre de 2009 à 2012 et préside le Conseil montréalais de la culture et des communications depuis 2011.

Diplômé de l'Option-Théâtre du Cégep de Saint-Hyacinthe en 1990, il a joué au cinéma notamment dans *Séraphin : un homme et son péché* et *Monica la mitraille*, et à la télévision dans plusieurs séries dont *L'auberge du chien noir*, *Les Bougon - c'est aussi ça la vie!*, *Cornemuse*, *Caserne 24*, *L'Ombre de l'épervier*, *Omertà*, *La loi du silence* et *4 et demi*. En 2008, il a animé *Virée en VR*, parcourant les plus belles routes d'Amérique du Nord. Au théâtre, il a été de la distribution d'une trentaine de pièces dont *L'homme de la Mancha*, *Charbonneau et le chef*, *Des hommes d'honneur*, *Edgar et ses fantômes* et *Pour en finir avec... Cyrano*. Il est également titulaire d'un diplôme en littérature du Cégep Édouard-Montpetit.

Photo : Robert Etcheverry



RÉGIS ROUSSEAU

Nommé le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité des programmes.

Musicien et gestionnaire, Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Directeur des études pour le réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, il a été directeur du Conservatoire de musique de Saguenay de 2008 à 2014. Diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (doctorat en interprétation en 1994), il s'est aussi perfectionné en France au Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique, comme concertiste, accompagnateur, titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs (Montréal), qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus du directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé de 2006 à 2008. Il compte sept disques compacts à son actif, dont un en solo consacré à des œuvres de Pachelbel, *Le premier Noël* avec le ténor Marc Hervieux et *Chorals ornés pour orgue et bande électroacoustique* du compositeur québécois Yves Daoust. Il siège au conseil d'administration de la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec.

Photo : Michel Pinault



MAUDE THÉRIAULT

Nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle préside le comité de gouvernance et d'éthique, et est membre du comité des ressources humaines et de la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo.

Architecte, administratrice et enseignante, Maude Thériault participe à toutes les étapes des projets d'architecture de la firme Daniel Païement, architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Elle est professeure d'histoire et d'architecture. Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal ainsi que d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi, elle est vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec et siège à son conseil d'administration depuis 2012. Elle a reçu en 2012 la Médaille de l'Assemblée nationale et, en 2014, le prix Hommage Bénévolat Québec pour son engagement continu et remarquable envers les institutions et les organismes de sa région.

Elle fait partie depuis mai 2013 du conseil d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. Elle est présidente de la Fondation internationale des cultures à partager - secteur Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis décembre 2014.

Photo : Alain Carrier



KIM THÚY LY THANH

Nommée le 8 mai 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle préside la commission de la diversité culturelle et est membre de la commission de la littérature.

Née au Viêt Nam en 1968, Kim Thúy Ly Thanh a immigré au Québec avec ses parents à l'âge de dix ans. Elle relate ce parcours dans son premier livre, *Ru* (Éditions Libre Expression), publié en 2009, qui remporta l'adhésion du public, les louanges de la critique et plusieurs prix prestigieux au Québec et à l'étranger, dont le Prix du Gouverneur général, le Prix du grand public du Salon du livre de Montréal-La Presse et le Grand Prix RTL-Lire 2010. Titulaire de baccalauréats en droit et en traduction de l'Université de Montréal, Kim Thúy a exercé plusieurs métiers avant d'amorcer sa carrière littéraire. Elle a travaillé comme avocate chez Stikeman Elliott, agente consulaire au Consulat canadien à Saigon, interprète chez AT&T et adjointe au ministère des Relations internationales avant de devenir propriétaire et chef du Resto-boutique Ru de Nam. Depuis 2007, elle se consacre exclusivement à l'écriture et a publié *À toi* (avec Pascal Janovjak), *mãn* et *Vi*.

Photo : Rafal Maslow

Tableau 28

ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2015-2016

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité des programmes
Nombre de séances en 2015–2016	8	3	3	4	4
Paule Beaudry	7/8				3/4
Michel Biron	6/8			3/4	
Alan Côté	8/8				3/4
Sylvie Cotton	5/8				3/4
Marie Côté (présidente)	8/8	1/1	1/1	2/2	3/3
Marie Daveluy (p.-d. g. par intérim)	1/1				1/1
Luc Gallant	2/8		3/3		
Annie Gauthier	5/8	3/3			
Anne-Marie Jean	2/2				1/1
Jo-Ann Kane	6/8		3/3		
Clément Laberge	7/8	1/1		4/4	
Marc Lalonde	4/6	0/1	1/1	1/1	
Stéphan La Roche	4/5				2/2
Kim Thúy Ly Thanh	5/8				
Sylvain Massé	7/8				3/4
Régis Rousseau	6/8				3/4
Maude Thériault	8/8	3/3		4/4	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration du CALQ, à l'exception de la présidente-directrice générale, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi de la présidente directrice générale sont établis par décret du Conseil des ministres.

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du CALQ prend en considération le salaire annuel de base et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base de la présidente-directrice générale est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décrets.

Tableau 29

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Dirigeants	Rémunération totale ¹ \$
Présidente–directrice générale ²	
Anne-Marie Jean	53 300
Directeur des ressources humaines, de l'administration et du mécénat	
Louis-Yves Nolin	129 506
Directeur du soutien aux organismes de création et de production	
Alain Filion	116 280
Secrétaire générale et directrice de la planification et des affaires institutionnelles	
Marie Daveluy	114 903
Directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international	
Réjean Perron	114 327

¹ La rémunération totale présentée est celle de l'année 2015-2016 et constitue le salaire de base. Aucun boni n'a été versé durant cette période. Pour la présidente–directrice générale, la rémunération présentée comprend le salaire de base ainsi qu'une allocation de séjour.

² Madame Jean est entrée en fonction le 23 novembre 2015. Sa rémunération comprend un salaire annuel de 133 699 \$ et une allocation annuelle de séjour de 14 700 \$.

Assurance collective

Les dirigeants du CALQ bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le CALQ a répondu aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels notamment par la diffusion sur son site Web d'un grand nombre de renseignements et de documents.

En 2015-2016, le CALQ a reçu huit demandes d'accès à des documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Deux de ces demandes ont fait l'objet d'un refus en vertu des articles 53 et 59 de la loi. Deux autres demandes ont aussi été refusées, le CALQ ne détenant pas l'information demandée. Trois autres demandes ont été acceptées partiellement en conformité avec certains articles de la loi. Une autre a fait l'objet d'une réponse positive et, par conséquent, les documents demandés ont été acheminés au requérant. Dans tous les cas, les délais imposés par la loi ont été respectés.

Les demandes de données à des fins de statistiques, que le CALQ reçoit régulièrement, sont traitées de manière à protéger les renseignements personnels et l'information confidentielle qu'elles peuvent contenir. En 2015-2016, aucun vol de renseignements personnels n'a été constaté. En matière de sécurité des bases de données comportant des renseignements personnels, le CALQ maintient ses niveaux d'exigence.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

84

Le CALQ est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles. Il a néanmoins participé à la démarche du ministère de la Culture et des Communications concernant l'inventaire des services tarifés.

RECOMMANDATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation du Vérificateur général n'a été formulée pour 2015-2016.

Note : En raison de l'arrondissement décimal, les pourcentages totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

Tableau 30

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

(EXCLUANT LE PROGRAMME DES CLASSES D'ENTRAÎNEMENT DANS LE DOMAINE DE LA DANSE PROFESSIONNELLE ET L'AIDE FINANCIÈRE AUX COMITÉS ET JURYS)

Discipline artistique	ARTISTES		ORGANISMES		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Arts du cirque	94 050	0,9	4 033 783	4,4	4 127 833	4,1
Arts multidisciplinaires	141 350	1,4	1 659 750	1,8	1 801 100	1,8
Arts numériques	536 865	5,4	2 387 308	2,6	2 924 173	2,9
Arts visuels	2 026 652	20,3	8 951 167	9,9	10 977 819	10,9
Chanson	700 153	7,0	–	–	700 153	0,7
Cinéma et vidéo	2 843 927	28,5	1 775 277	2,0	4 619 204	4,6
Danse	584 462	5,9	12 008 626	13,2	12 593 088	12,5
Littérature	1 455 685	14,6	2 165 304	2,4	3 620 989	3,6
Métiers d'art	223 740	2,2	93 000	0,1	316 740	0,3
Musique	867 989	8,7	26 878 683	29,6	27 746 672	27,5
Pluridisciplinaire	–	–	7 004 985	7,7	7 004 985	6,9
Recherche architecturale	12 850	0,1	187 000	0,2	199 850	0,2
Théâtre	499 062	5,0	23 166 290	25,5	23 665 352	23,5
Autres secteurs d'activités ¹	–	–	495 500	0,5	495 500	0,5
Total général	9 986 785	100,0	90 806 673	100,0	100 793 458	100,0

¹ Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels.

Tableau 31

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

(EXCLUANT LE PROGRAMME DES CLASSES D'ENTRAÎNEMENT DANS LE DOMAINE DE LA DANSE PROFESSIONNELLE ET L'AIDE FINANCIÈRE AUX COMITÉS ET JURYS)

Région administrative	ARTISTES		ORGANISMES		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Bas-Saint-Laurent	225 065	2,3	1 923 672	2,1	2 148 737	2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	285 187	2,9	2 223 237	2,4	2 508 424	2,5
Capitale-Nationale	606 873	6,1	13 662 752	15,0	14 269 625	14,2
Mauricie	93 725	0,9	1 438 756	1,6	1 532 481	1,5
Estrie	297 583	3,0	2 018 097	2,2	2 315 680	2,3
Montréal	6 672 011	66,8	57 796 112	63,6	64 468 123	64,0
Outaouais	110 300	1,1	839 249	0,9	949 549	0,9
Abitibi-Témiscamingue	26 000	0,3	1 493 512	1,6	1 519 512	1,5
Côte-Nord	7 200	0,1	569 719	0,6	576 919	0,6
Nord-du-Québec	31 957	0,3	116 000	0,1	147 957	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	112 485	1,1	1 159 172	1,3	1 271 657	1,3
Chaudière-Appalaches	93 450	0,9	739 696	0,8	833 146	0,8
Laval	64 625	0,6	745 125	0,8	809 750	0,8
Lanaudière	269 103	2,7	1 229 388	1,4	1 498 491	1,5
Laurentides	365 850	3,7	1 219 849	1,3	1 585 699	1,6
Montérégie	595 071	6,0	2 428 386	2,7	3 023 457	3,0
Centre-du-Québec	130 300	1,3	1 090 294	1,2	1 220 594	1,2
Hors Québec ¹	–	–	113 657	0,1	113 657	0,1
Total	9 986 785	100,0	90 806 673	100,0	100 793 458	100,0

¹ Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

Tableau 32

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

Discipline artistique	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Arts du cirque	28	247 942	16	94 050	5 878	57,1	37,9	1,3	0,9
Arts multidisciplinaires	56	609 971	24	141 350	5 890	42,9	23,2	2,0	1,4
Arts numériques	111	1 450 883	49	536 865	10 956	44,1	37,0	4,1	5,4
Arts visuels	842	9 048 482	258	2 026 652	7 855	30,6	22,4	21,3	20,3
Chanson	284	2 800 060	102	700 153	6 864	35,9	25,0	8,4	7,0
Cinéma et vidéo	585	14 031 730	192	2 843 927	14 812	32,8	20,3	15,9	28,5
Danse	230	2 695 406	78	584 462	7 493	33,9	21,7	6,5	5,9
Littérature et conte	534	5 835 252	191	1 455 685	7 621	35,8	24,9	15,8	14,6
Métiers d'art	96	1 060 079	28	223 740	7 991	29,2	21,1	2,3	2,2
Musique	510	4 430 980	198	867 989	4 384	38,8	19,6	16,4	8,7
Recherche architecturale	7	50 164	2	12 850	6 425	28,6	25,6	0,2	0,1
Théâtre	184	1 919 839	71	499 062	7 029	38,6	26,0	5,9	5,0
Total	3 467	44 180 788	1 209	9 986 785	8 260	34,9	22,6	100,0	100,0

Tableau 33

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

87

Région administrative	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bas-Saint-Laurent	76	740 423	26	225 065	8 656	34,2	30,4	2,2	2,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	75	853 855	31	285 187	9 200	41,3	33,4	2,6	2,9
Capitale-Nationale	279	3 247 289	72	606 873	8 429	25,8	18,7	6,0	6,1
Mauricie	63	524 570	17	93 725	5 513	27,0	17,9	1,4	0,9
Estrie	108	1 420 242	26	297 583	11 446	24,1	21,0	2,2	3,0
Montréal	2 199	30 693 123	806	6 672 011	8 278	36,7	21,7	66,7	66,8
Outaouais	54	550 972	16	110 300	6 894	29,6	20,0	1,3	1,1
Abitibi-Témiscamingue	18	141 835	7	26 000	3 714	38,9	18,3	0,6	0,3
Côte-Nord	13	106 115	2	7 200	3 600	15,4	6,8	0,2	0,1
Nord-du-Québec	15	49 057	10	31 957	3 196	66,7	65,1	0,8	0,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	43	532 089	14	112 485	8 035	32,6	21,1	1,2	1,1
Chaudière-Appalaches	60	489 296	18	93 450	5 192	30,0	19,1	1,5	0,9
Laval	39	379 590	10	64 625	6 463	25,6	17,0	0,8	0,6
Lanaudière	94	686 588	28	269 103	9 611	29,8	39,2	2,3	2,7
Laurentides	78	871 522	37	365 850	9 888	47,4	42,0	3,1	3,7
Montréal	210	2 450 684	75	595 071	7 934	35,7	24,3	6,2	6,0
Centre-du-Québec	41	426 038	14	130 300	9 307	34,1	30,6	1,2	1,3
Hors Québec	2	17 500	–	–	–	–	–	–	–
Total	3 467	44 180 788	1 209	9 986 785	8 260	34,9	22,6	100,0	100,0

Tableau 34

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LE TYPE DE SOUTIEN

Type de soutien	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bourses de carrière	24	1 440 000	5	150 000	30 000	20,8	10,4	0,4	1,5
Bourses spéciales	2	6 000	2	6 000	3 000	100,0	100,0	0,2	0,1
Commande d'œuvre	67	820 920	16	158 015	9 876	23,9	19,2	1,3	1,6
Déplacement	859	1 944 214	549	916 389	1 669	63,9	47,1	45,4	9,2
Ententes régionales	303	1 962 710	98	558 079	5 695	32,3	28,4	8,1	5,6
Mesures d'aide aux contenus culturels numériques originaux	181	5 402 307	26	808 280	31 088	14,4	15,0	2,2	8,1
Perfectionnement	111	600 742	37	168 274	4 548	33,3	28,0	3,1	1,7
Prix du CALQ	232	1 140 000	20	115 000	5 750	8,6	10,1	1,7	1,2
Promotion	14	238 595	5	88 750	17 750	35,7	37,2	0,4	0,9
Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie	21	120 179	6	25 000	4 167	28,6	20,8	0,5	0,3
Recherche et création	1 383	27 060 938	389	6 483 793	16 668	28,1	24,0	32,2	64,9
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédias	21	273 193	7	60 150	8 593	33,3	22,0	0,6	0,6
Studios et ateliers-résidences	249	3 170 990	49	449 055	9 164	19,7	14,2	4,1	4,5
Total général	3 467	44 180 788	1 209	9 986 785	8 260	34,9	22,6	100,0	100,0

88

Tableau 35

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

Discipline artistique	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Arts du cirque	24	5 329 451	17	4 033 783	237 281	70,8	75,7	2,0	4,4
Arts multidisciplinaires	37	2 373 864	30	1 659 750	55 325	81,1	69,9	3,5	1,8
Arts numériques	33	3 540 286	25	2 387 308	95 492	75,8	67,4	3,0	2,6
Arts visuels	145	13 637 111	115	8 951 167	77 836	79,3	65,6	13,6	9,9
Cinéma et vidéo	38	3 276 914	27	1 775 277	65 751	71,1	54,2	3,2	2,0
Danse	101	15 371 183	93	12 008 626	129 125	92,1	78,1	11,0	13,2
Littérature et conte	69	3 321 214	61	2 165 304	35 497	88,4	65,2	7,2	2,4
Métiers d'art	9	244 677	4	93 000	23 250	44,4	38,0	0,5	0,1
Musique	207	32 928 902	160	26 878 683	167 992	77,3	81,6	18,9	29,6
Pluridisciplinaire	111	8 888 192	107	7 004 985	65 467	96,4	78,8	12,6	7,7
Recherche architecturale	3	273 430	3	187 000	62 333	100,0	68,4	0,4	0,2
Théâtre	242	28 226 172	182	23 166 290	127 287	75,2	82,1	21,5	25,5
Autres secteurs d'activités ¹	22	510 500	22	495 500	22 523	100,0	97,1	2,6	0,5
Total	1 041*	117 921 896	846*	90 806 673	107 336	81,3	77,0	100,0	100,0

¹ OCCQ, CRC, instituts culturels.

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Toutes disciplines confondues, 996 organismes distincts ont présenté une demande. Le CALQ en a soutenu 813.

Tableau 36

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bas-Saint-Laurent	33	2 577 291	29	1 923 672	66 334	87,9	74,6	3,6	2,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	31	3 116 186	23	2 223 237	96 662	74,2	71,3	2,8	2,4
Capitale-Nationale	112	17 077 715	87	13 662 752	157 043	77,7	80,0	10,7	15,0
Mauricie	15	1 718 481	15	1 438 756	95 917	100,0	83,7	1,8	1,6
Estrie	32	3 018 558	29	2 018 097	69 590	90,6	66,9	3,6	2,2
Montréal	540	73 776 993	441	57 796 112	131 057	81,7	78,3	54,2	63,6
Outaouais	17	1 139 678	13	839 249	64 558	76,5	73,6	1,6	0,9
Abitibi-Témiscamingue	21	1 894 250	16	1 493 512	93 345	76,2	78,8	2,0	1,6
Côte-Nord	15	671 769	14	569 719	40 694	93,3	84,8	1,7	0,6
Nord-du-Québec	4	216 500	4	116 000	29 000	100,0	53,6	0,5	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19	1 644 172	18	1 159 172	64 398	94,7	70,5	2,2	1,3
Chaudière-Appalaches	18	1 168 923	16	739 696	46 231	88,9	63,3	2,0	0,8
Laval	15	893 285	10	745 125	74 513	66,7	83,4	1,2	0,8
Lanaudière	23	1 823 755	19	1 229 388	64 705	82,6	67,4	2,3	1,4
Laurentides	23	1 805 822	21	1 219 849	58 088	91,3	67,6	2,6	1,3
Montérégie	45	3 300 538	32	2 428 386	75 887	71,1	73,6	3,9	2,7
Centre-du-Québec	17	1 700 401	15	1 090 294	72 686	88,2	64,1	1,8	1,2
Hors Québec ¹	17	377 579	12	113 657	9 471	70,6	30,1	1,5	0,1
Total	997*	117 921 896	814*	90 806 673	111 556	81,6	77,0	100,0	100,0

¹ Organismes soutenus dans le cadre de la CITF et d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

* Un organisme a présenté des demandes et a été soutenu dans deux régions différentes (relocalisation).

89

Tableau 37

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA NATURE DU SOUTIEN

Nature du soutien ¹	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	\$
Soutien au fonctionnement	609	89 409 848	560	77 499 777	138 392	92,0*	86,7	85,3
Soutien à des projets ²	726	28 512 048	521	13 306 896	25 541	71,8	46,7	14,7
Total		117 921 896		90 806 673			77,0	100,0

¹ Des organismes peuvent être soutenus à la fois pour du fonctionnement et des projets.

² Inclut les ententes régionales, les accords de coopération, les ententes spécifiques avec des organismes ou des municipalités et les subventions spéciales.

* Les taux de réponses concernant l'aide au fonctionnement sont tributaires des cycles d'évaluation qui varient selon les disciplines. L'accueil de nouveaux organismes à la suite du transfert du MCC influence aussi ce résultat.

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE SELON LE PROGRAMME OU LE VOLET
EN 2015-2016

Tableau 38

Arts du cirque

\$

Bourses aux artistes	94 050
Recherche et création	73 000
Déplacement	21 050
Subventions aux organismes	4 033 783
Accueil de spectacles étrangers au Québec	7 500
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	122 500
Circulation de spectacles au Québec	39 983
Diffuseurs spécialisés	1 668 300
Diffusion hors Québec des arts de la scène	356 500
Ententes régionales	4 000
Événements nationaux et internationaux	1 100 000
Organismes de création et de production en arts de la scène	575 000
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ¹	75 000
Soutien aux projets de production	85 000
Total	4 127 833

¹ Numérisation de contenus artistiques et littéraires.

Tableau 39

Arts multidisciplinaires

\$

Bourses aux artistes	141 350
Recherche et création	97 000
Ententes régionales	16 875
Déplacement	27 475
Subventions aux organismes	1 659 750
Accueil de spectacles étrangers au Québec	94 600
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	51 250
Circulation de spectacles au Québec	8 000
Diffuseurs spécialisés	150 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	134 700
Ententes régionales	29 000
Événements nationaux et internationaux	187 750
Organismes de création et de production en arts de la scène	722 950
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ¹	153 500
Soutien aux projets de production	98 000
Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones	30 000
Total	1 801 100

¹ Déploiement d'infrastructures numériques.

Tableau 40

Arts numériques

\$

Bourses aux artistes	536 865
Recherche et création	219 920
Ententes régionales	20 000
Déplacement	52 250
Autres	244 695
Subventions aux organismes	2 387 308
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	43 313
Ententes ¹	20 093
Ententes régionales	10 000
Soutien au fonctionnement	1 456 726
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²	366 626
Soutien aux projets	133 550
Subventions spéciales	357 000
Total	2 924 173

¹ Entente spéciale pour l'accueil d'artistes en résidence.² Aides spéciales pour les opérateurs, déploiement d'infrastructures numériques.

91

Tableau 41

Arts visuels

\$

Bourses aux artistes	2 026 652
Recherche et création	1 189 901
Ententes régionales	173 644
Déplacement	174 232
Autres	488 875
Subventions aux organismes	8 951 167
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	379 175
Édition et promotion de périodiques culturels	380 000
Ententes ¹	254 804
Ententes régionales	165 574
Soutien au fonctionnement	6 858 021
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²	519 493
Soutien aux projets	379 100
Subventions spéciales	15 000
Total	10 977 819

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.² Aides spéciales pour les opérateurs, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction, déploiement d'infrastructures numériques.

Tableau 42

Chanson

\$

Bourses aux artistes	700 153
Recherche et création	589 738
Ententes régionales	35 540
Déplacement	64 000
Autres	10 875
Total	700 153

Tableau 43

Cinéma et vidéo

\$

Bourses aux artistes	2 843 927
Recherche et création	2 410 000
Ententes régionales	61 340
Déplacement	100 187
Autres	272 400
Subventions aux organismes	1 775 277
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	43 313
Édition et promotion de périodiques culturels	138 000
Ententes ¹	7 955
Ententes régionales	23 000
Soutien au fonctionnement	1 083 209
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²	336 000
Soutien aux projets	143 800
Total	4 619 204

¹ Entente spéciale pour l'accueil d'artistes en résidence.² Déploiement d'infrastructures numériques, numérisation de contenus artistiques et littéraires.

Tableau 44

Danse		\$
Bourses aux artistes		584 462
Recherche et création		356 442
Ententes régionales		39 838
Déplacement		51 922
Autres		136 260
Subventions aux organismes		12 008 626
Accueil de spectacles étrangers au Québec		240 635
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services		1 029 203
Circulation de spectacles au Québec		213 950
Diffuseurs spécialisés		1 910 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène		1 410 700
Ententes ¹		74 317
Ententes régionales		30 615
Événements nationaux et internationaux		590 000
Organismes de création et de production en arts de la scène		5 826 675
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²		218 231
Soutien aux projets de production		405 800
Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones		13 000
Subventions spéciales		45 500
Total		12 593 088

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

² Déploiement d'infrastructures numériques, numérisation de contenus artistiques et littéraires, mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

93

Tableau 45

Littérature et conte		\$
Bourses aux écrivains et conteurs		1 455 685
Recherche et création		867 780
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques		60 150
Ententes régionales		48 735
Déplacement		141 560
Autres		337 460
Subventions aux organismes		2 165 304
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services		142 359
Édition et promotion de périodiques culturels		698 880
Ententes ¹		85 403
Ententes régionales		27 030
Soutien au fonctionnement		819 362
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²		109 850
Soutien aux projets		220 420
Subventions spéciales		62 000
Total		3 620 989

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

² Déploiement d'infrastructures numériques, numérisation de contenus artistiques et littéraires

Tableau 46

Métiers d'art

\$

Bourses aux artistes	223 740
Recherche et création	149 340
Ententes régionales	16 000
Déplacement	19 800
Autres	38 600
Subventions aux organismes	93 000
Ententes régionales	13 000
Soutien au fonctionnement	57 500
Soutien aux projets	22 500
Total	316 740

Tableau 47

Musique

\$

Bourses aux artistes	867 989
<i>Musique classique</i>	340 458
<i>Musique non classique</i>	527 531
Recherche et création	299 648
Ententes régionales	78 001
Déplacement	208 655
Autres	281 685
Subventions aux organismes	26 878 683
Accueil de spectacles étrangers au Québec	20 220
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	498 932
Circulation de spectacles au Québec	345 850
Diffuseurs spécialisés	1 231 536
Diffusion hors Québec des arts de la scène	863 450
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000
Ententes ¹	116 973
Ententes régionales	161 044
Événements nationaux et internationaux	2 620 285
Organismes de création et de production en arts de la scène	20 229 570
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²	551 723
Soutien aux projets de production	201 600
Subventions spéciales	10 500
Total	27 746 672

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

² Aides spéciales pour les opérateurs, déploiement d'infrastructures numériques, numérisation de contenus artistiques et littéraires, mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

Tableau 48

Pluridisciplinaire

\$

Subventions aux organismes	7 004 985
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	854 375
Diffuseurs	5 826 010
Ententes ¹	62 000
Ententes régionales	4 600
Prix du CALQ – Développement de publics et de marchés	2 000
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²	240 000
Projets structurants en diffusion spécialisée	16 000
Total	7 004 985

¹ Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

² Aides spéciales pour les opérateurs, déploiement d'infrastructures numériques.

Tableau 49

Recherche architecturale

\$

95

Bourses aux artistes	12 850
Déplacement	4 800
Autres	8 050
Subventions aux organismes	187 000
Édition et promotion de périodiques culturels	24 000
Soutien au fonctionnement	145 000
Soutien aux projets	18 000
Total	199 850

Tableau 50

Théâtre

\$

Bourses aux artistes	499 062
Recherche et création	231 024
Ententes régionales	48 106
Déplacement	50 458
Autres	169 474
Subventions aux organismes	23 166 290
Accueil de spectacles étrangers au Québec	134 670
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	726 047
Circulation de spectacles au Québec	690 600
Diffuseurs spécialisés	2 901 363
Diffusion hors Québec des arts de la scène	908 052
Édition et promotion de périodiques culturels	87 500
Ententes ¹	73 137
Ententes régionales	94 502
Événements nationaux et internationaux	1 429 625
Organismes de création et de production en arts de la scène	14 865 048
Prix du CALQ – Meilleure tournée à l'international	10 000
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²	509 746
Projets structurants en diffusion spécialisée	55 000
Soutien aux projets de production	637 000
Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones	15 000
Subventions spéciales	29 000
Total	23 665 352

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique de développement culturel avec les municipalités.

² Aide spéciale pour les opérateurs, déploiement d'infrastructures numériques, numérisation de contenus artistiques et littéraires, oeuvre pour l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme, mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

Tableau 51

Autres secteurs d'activités

(EXCLUANT LE PROGRAMME DES CLASSES D'ENTRAÎNEMENT DANS LE DOMAINE DE LA DANSE PROFESSIONNELLE ET L'AIDE FINANCIÈRE AUX COMITÉS ET JURYS)

\$

Subventions aux organismes	495 500
Ententes ¹	408 000
Ententes régionales	45 000
Subventions spéciales	42 500
Total	495 500

¹ Accords de coopération, entente spéciale pour l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique avec un organisme.

Tableau 52

SOUTIEN ACCORDÉ POUR DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Bourses aux artistes et écrivains	N ^{bre}	\$
Déplacement hors Québec	528	896 692
Studios et ateliers-résidences	47	429 055
Bourses spéciales	1	1 000
Total artistes	576	1 326 747
Subventions aux organismes	N ^{bre}	\$
Diffusion hors Québec des arts de la scène	255	3 613 017
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	8	60 385
Accueil de spectacles étrangers au Québec	28	497 625
Soutien à des projets en arts numériques ¹	13	97 550
Soutien à des projets en cinéma et vidéo ¹	8	80 800
Soutien à des projets en arts visuels, en métiers d'art et en recherche architecturale ¹	28	208 100
Soutien à des projets en littérature ¹	16	64 170
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	46	262 017
Mesures ou programmes ponctuels de subventions aux organismes ²	12	375 169
Prix du CALQ pour la meilleure tournée à l'international	1	10 000
Subventions spéciales	32	390 372
Total organismes	447	5 659 205
GRAND TOTAL		6 985 952

¹ Incluant l'accueil, la circulation d'œuvres et la prospection hors Québec.² Aides spéciales pour les opérateurs, mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est l'occasion de réaffirmer son engagement à offrir des services et une information de qualité au milieu artistique et à la population. Le CALQ souhaite faire connaître sa mission et renseigner la population sur le soutien qu'il apporte aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques œuvrant à l'essor de la culture dans tout le Québec.

Le CALQ est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications.

MISSION

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques, ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

CLIENTÈLES

Les services du CALQ s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines spécifiés dans sa mission. Toutefois, le CALQ estime que ses interventions bénéficient à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque les activités artistiques qu'il soutient contribuent à l'épanouissement culturel de la population sur tout le territoire du Québec ainsi qu'au développement économique des travailleurs bénéficiant de l'activité du secteur des arts et des lettres.

NOS SERVICES

Services offerts aux citoyens

- diffusion d'information sur notre site Web
- renseignements sur nos programmes sur notre site Web
- publications diverses liées à notre mission
- partage d'information par les réseaux sociaux

Nous utilisons les moyens appropriés, y compris les nouvelles technologies de l'information, pour communiquer avec les citoyens.

Services offerts à nos clientèles

- soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :
 - programmes de subventions aux organismes sans but lucratif;
 - programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.
- soutien financier résultant d'un partenariat
- gestion du processus d'attribution des fonds par la formation de jurys et de comités formés de pairs
- gestion du programme Mécénat Placements Culture visant les clientèles du CALQ, du ministère de la Culture et des Communications, de Bibliothèque et Archives nationales et de la Société de développement des entreprises culturelles
- reconnaissance aux artistes et aux écrivains professionnels par la remise de prix
- activités d'information ou de consultation sur les actions du CALQ

Nous visons une simplification des démarches administratives.

ENGAGEMENTS

1. Des services personnalisés

- 1.1. Nous vous accueillons et servons avec courtoisie, respect et équité à nos bureaux.
- 1.2. Nous vous offrons un service de réception téléphonique personnalisé avec un numéro de téléphone sans frais.
- 1.3. À la réception, au comptoir comme au téléphone, nous vous dirigeons vers le bon interlocuteur.
- 1.4. Nous offrons une boîte de réception générale pour les courriels (info@calq.gouv.qc.ca) Nous nous engageons à accuser réception d'une demande reçue à cette adresse dans un délai de deux jours ouvrables en indiquant le nom de la personne ou du service responsable de son traitement.

2. Accessibilité de nos services

- 2.1. Nos programmes sont disponibles sur notre site Web. Dans la majorité des cas, les programmes sont disponibles au moins un mois avant la date limite d'inscription.
- 2.2. Nous nous assurons, dans la mesure du possible, de la présence d'un membre de notre personnel pour participer aux rencontres d'information en réponse aux demandes que nous recevons de la part des artistes, des écrivains, des organismes et des autres groupes ou institutions reliés au milieu artistique sur l'ensemble du territoire québécois.
- 2.3. Notre site Web présente des renseignements complets et régulièrement actualisés sur nos activités, nos programmes et nos politiques dans un format accessible.
- 2.4. Nous mettons en œuvre progressivement une prestation électronique de services pour nos clientèles, Mon dossier CALQ, accessible par l'entremise du service d'authentification clicSÉCUR.
- 2.5. Le siège social du CALQ est à Québec et il dispose d'un deuxième bureau à Montréal. Les deux réceptions sont ouvertes du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. La réception de Québec est ouverte de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h et celle de Montréal de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.
- 2.6. Nous mettons en œuvre des mesures afin d'accroître l'accessibilité de nos services aux personnes handicapées.

3. Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

- 3.1. Nos critères et notre processus d'évaluation sont clairement identifiés dans chacun de nos programmes d'aide financière.
- 3.2. Nous veillons à assurer la crédibilité de l'évaluation des demandes par l'application rigoureuse et constante de nos processus et procédures.
- 3.3. Les jurys et comités qui participent aux évaluations sont constitués de personnes compétentes qui disposent des outils pertinents leur permettant de faire leurs recommandations. Nous rendons disponible le nom des membres d'un jury ou d'un comité trois mois après la fin de leur mandat.
- 3.4. Nous sommes soucieux d'assurer à nos clientèles le traitement de leur dossier avec diligence. Nous entendons respecter les délais de traitement des dossiers tel que stipulé dans chacun de nos programmes.
- 3.5. Nous divulguons une fois par année, sur notre site Web, en même temps que la publication de notre rapport annuel de gestion, les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière et son processus pour chaque exercice financier en indiquant les noms des artistes, des écrivains et des organismes qui ont reçu un soutien de même que les noms des membres des jurys ou des comités qui ont procédé aux évaluations.
- 3.6. Nous consultons régulièrement nos clientèles par l'entremise de nos commissions consultatives et par des rencontres ponctuelles avec des représentants issus des milieux artistiques, littéraires et régionaux.
- 3.7. Notre présence sur les principaux réseaux sociaux permet de joindre des clientèles qui ne consultent pas nécessairement les médias et de recevoir des commentaires susceptibles d'améliorer nos services ou de préciser l'orientation de nos interventions.

4. Garantie du respect des règles d'éthique et de confidentialité

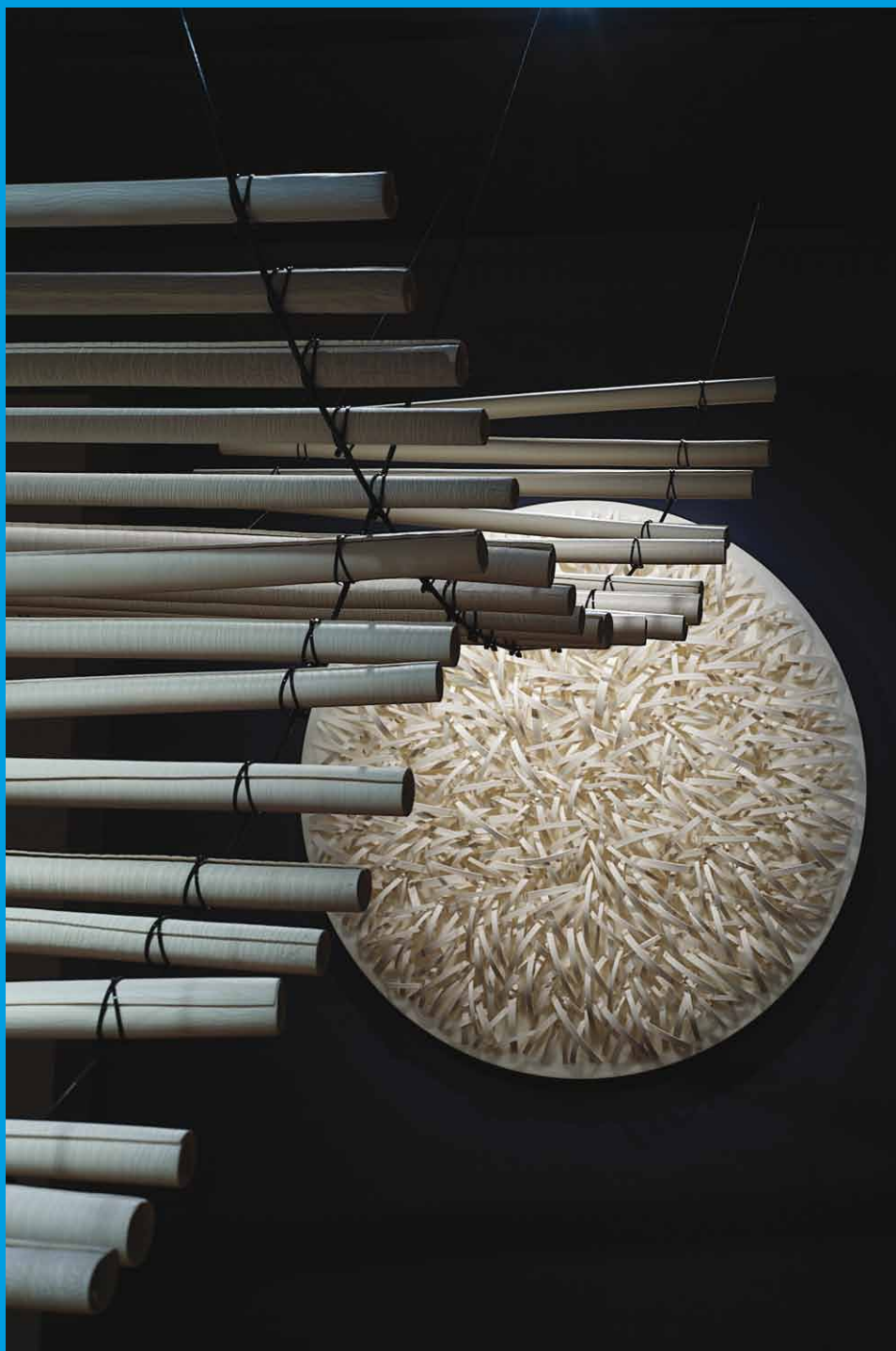
- 4.1. Nous nous assurons que les règles concernant l'éthique et les conflits d'intérêts soient respectées.
- 4.2. Nous garantissons la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

5. Traitement des plaintes

- 5.1. Nous considérons que les commentaires et les plaintes des citoyens sont importants, car ils peuvent contribuer à l'amélioration de nos services.
- 5.2. Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part à la secrétaire du CALQ (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca) qui s'engage en toute confidentialité à analyser votre plainte et à vous donner une réponse avec diligence dans un délai de 30 jours ouvrables. Si un délai supplémentaire est nécessaire, nous vous informerons des raisons expliquant ce report.

6. Votre collaboration pour des services de qualité

- 6.1. Afin de nous permettre de vous offrir un service de qualité, nous vous invitons à communiquer avec nous de manière claire et complète.
- 6.2. Pour assurer le meilleur traitement de vos demandes d'aide financière, nous vous demandons de fournir un dossier complet, contenant des renseignements exacts et fiables et, le cas échéant, soumis dans les délais prescrits.
- 6.3. Nous faisons un suivi régulier de nos engagements et rendons compte publiquement des résultats obtenus dans notre rapport annuel de gestion



L'ŒUVRE INSTALLATIVE *CONNECTION X CONNEXION*,
DE LA CÉRAMISTE PAULA MURRAY, OBTIENT
LE PRIX DU CALQ – ŒUVRE DE L'ANNÉE EN OUTAOUAIS.

PHOTO : DAVID BARBOUR

ANNEXE 3 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

Approuvé par le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec le 24 mars 2004 et modifié le 15 février 2012.

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après désigné le « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c.6, a. 1) (ci-après désignée la « Loi sur le ministère du Conseil exécutif »);

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec sont aussi assujettis aux principes et règles édictés par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02) (ci-après désignée la « Loi sur la gouvernance »), de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q. c. C-57.02) (ci-après désignée « Loi sur le Conseil ») et du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., c. 57.02) (ci-après désigné le « Règlement de régie interne »);

Considérant que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Règlement, la Loi sur la gouvernance, la Loi sur le Conseil et le Règlement de régie interne prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs ;

Considérant que les membres du conseil d'administration du CALQ désirent doter le CALQ d'un code d'éthique et de déontologie propre au CALQ ;

En considérant ce qui précède, les membres du conseil d'administration du CALQ ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. DÉFINITIONS

Les mots et expressions définis au préambule de ce Code ont, dans ce Code, la même signification que celle qui y est donnée au préambule.

Les mots et expressions suivants, qu'ils soient utilisés dans ce Code ou dans son préambule, auront le sens suivant, sauf stipulation contraire et sauf si le contexte commande une interprétation contraire.

« **administrateur** » : désigne un membre du conseil d'administration du CALQ ;

« **artiste** » : désigne un artiste ou un écrivain professionnel, un collectif d'artistes ou d'écrivains professionnels, admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil ;

« **Code** » : désigne ce code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ adopté par le conseil d'administration du CALQ en vertu de la loi, du Règlement ou de la Loi sur la gouvernance ;

« **comité de gouvernance** » : désigne le comité de gouvernance et d'éthique du CALQ, prévu par la Loi sur la gouvernance ;

« **CALQ** » : le Conseil des arts et des lettres du Québec ;

« **organisme visé** » : désigne un organisme sans but lucratif ou une association culturelle admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil ;

« **personnes liées** » : désigne des personnes liées à un administrateur, ayant un lien par :

- i. le sang ;
 - ii. le mariage ;
 - iii. l'union civile ;
 - iv. l'union de fait ;
 - v. l'adoption ;
- aux fins de ce Code, sont également liés à un administrateur :
- vi. l'enfant d'une personne visée aux alinéas ii à iv de cette définition ;
 - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ; et
 - viii. la personne morale qui est contrôlée par l'administrateur ou par une personne visée aux alinéas i à iv et vi de cette définition ;
- ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ;
- ix. toute personne qu'un administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, en raison de son statut, de son titre ou autrement.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Article 1

Le CALQ encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des organismes visés, des artistes et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2

Le CALQ accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux organismes visés, aux artistes et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le CALQ doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le CALQ sont les suivantes :

- 1° La compétence : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition ;
- 2° L'impartialité : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisans ;
- 3° L'intégrité : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs ;
- 4° La loyauté : L'administrateur est conscient qu'il peut être perçu comme un représentant du CALQ auprès des organismes visés, des artistes et des citoyens. En conséquence, il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par les instances du CALQ ;

- 5° Le respect : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3

Ce Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du CALQ, de favoriser la transparence au sein du CALQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4

Ce Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du CALQ. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le Règlement et vise à le compléter.

Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues dans ce Code et celles prévues au Règlement, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6

Tout administrateur du CALQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, notamment le Règlement, la Loi sur la gouvernance ainsi que ceux établis par ce Code, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions.

Article 7

L'administrateur doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 8

Dans la mesure où il n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts, l'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 9

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

- 1° il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du CALQ ;
- 2° il doit avoir une attitude irréprochable et se doit de respecter la lettre et l'esprit de la loi, notamment du Règlement et de la Loi sur la gouvernance ;
- 3° il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi ;
- 4° il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du CALQ ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts d'un titulaire entrent en conflit avec ses fonctions ;
- 5° mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur modeste, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques ;
- 6° il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le CALQ ;
- 7° il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public ;
- 8° il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du CALQ, sauf avec l'approbation préalable du CALQ ; et
- 9° l'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du CALQ.

Article 10

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration du CALQ exige le respect de la confidentialité.

Article 11

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges avec d'autres membres du CALQ ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que de l'information qui lui est communiquée ou transmise dans le cadre de ses fonctions.

Article 12

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Article 13

L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 14

L'administrateur, appelé ou invité à représenter officiellement le CALQ à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le CALQ. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, codes, orientations et politiques du CALQ.

Article 15

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaires avec le CALQ ainsi qu'avec les membres de son personnel, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 16

Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent Code, l'administrateur ne peut avoir un intérêt direct personnel, ou indirect, dans un organisme visé, mettant en conflit son intérêt personnel et celui du CALQ.

Article 17

Tout administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du CALQ, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Article 18

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur et à la poursuite des buts du CALQ, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'un administrateur présente une demande d'aide financière au CALQ, à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années précédant sa nomination, un employé d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée, par un organisme visé ou par un artiste avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Article 19

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

- 1° l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels un administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, ou encore des biens, équipements et services du CALQ ;
- 2° l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers ;
- 3° la participation à une délibération ou à une décision du CALQ, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers ;
- 4° le soutien privilégié à un organisme visé ou à un artiste dans ses rapports avec le CALQ, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'organisme visé ou à l'artiste ;
- 5° la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche, un associé ou une personne liée ;
- 6° le dépôt ou la transmission au CALQ d'une demande d'aide d'un organisme visé ou d'un artiste ;
- 7° la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du CALQ, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

Article 20

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même, pour un artiste ou encore pour un organisme visé au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du CALQ ne se trouve pas en conflit d'intérêts, si :

- 1° il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du CALQ, et ;
- 2° se retire de la réunion du CALQ ou de tout comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Article 21

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du CALQ, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 22

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du CALQ dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

- 1° dans le cas d'un organisme visé, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination de l'administrateur ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;
- 2° dans le cas d'un organisme visé, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;
- 3° dans le cas d'un artiste, si le conseil d'administration du CALQ entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 23

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du CALQ ou d'un comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du CALQ.

Article 24

Le secrétaire du CALQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du CALQ de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision, ni qu'il a participé au vote sur la question, le cas échéant.

Article 25

L'administrateur doit produire au secrétaire du CALQ, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme visé ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme visé, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le CALQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du CALQ une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du CALQ.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du CALQ dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du CALQ.

CHAPITRE IV – MÉCANISMES D'APPLICATION**Article 26**

Le président du conseil doit s'assurer du respect de ce Code par les administrateurs.

Article 27

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition de ce Code peut consulter le secrétaire du CALQ sur cette situation.

Article 28

Dans le respect du mandat du comité de gouvernance, le secrétaire du CALQ se doit :

1. d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées à ce Code et de proposer au besoin des mises à jour ;
2. d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application de ce Code ;
3. de donner des conseils à tout administrateur confronté à une situation que ce dernier estime problématique ;

4. d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application de ce Code, d'en informer le président du conseil du CALQ et avec l'accord de ce dernier, de la soumettre, au besoin, à l'attention du comité de gouvernance ;
5. de convoquer au besoin, avec l'accord du président du conseil du CALQ, le comité de gouvernance quant à toute modification devant être apportée au présent Code.

Article 29

Le comité de gouvernance a notamment pour fonctions :

1. d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique et de déontologie pour la conduite des affaires du CALQ ; et
2. d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration du CALQ, aux dirigeants nommés par le CALQ et aux employés de celui-ci et de ses filiales en propriété exclusive, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère et sous réserve de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) lorsque celle-ci s'applique.

Article 30

Le comité de gouvernance se compose majoritairement de membres indépendants. Le président-directeur général ne peut être membre de ce comité et celui-ci doit être présidé par un membre indépendant.

Le comité de gouvernance se réunit au moins deux fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation conformément à l'article 39 du Règlement de régie interne.

Article 31

En vertu des articles 37 et suivants du Règlement, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc se remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement ainsi qu'au présent Code.

Article 32

Le président du conseil doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

RAPPORT 2015-2016 EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les administrateurs du CALQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Outre le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs, qui a été mis à jour en 2011-2012, le CALQ est également doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés et pour les membres des jurys, des comités et les appréciateurs.

En 2015-2016, aucun cas de transgression du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Mis en place en 2009-2010 en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi, en 2015-2016, son travail de mise à jour des règles de gouvernance et d'éthique au sein du conseil d'administration.

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social)
79, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5
Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707

Montréal
500, place d'Armes, 15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2
Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350

Rédaction et coordination
Secrétariat général et Direction
de la planification et des affaires
institutionnelles

Révision et production
Direction des communications et de la
promotion des arts et des lettres

Conception graphique : daviddesign.ca
Impression : L'Empreinte

Photo de la page couverture :
Glace, crevasse et dérive, une vidéodanse
signée Chantal Caron (Fleuve Espace | Danse)
remporte le Prix du CALQ- Œuvre de l'année
Chaudière-Appalaches en mai 2015.
Directeur de la photographie :
Richard St-Pierre.
Interprètes : Thomas Casey et Karine Gagnon.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2016
ISBN : 978-2-550-76275-1 (version
imprimée)
ISBN : 978-2-550-76276-8 (PDF)

Publication disponible en version PDF :
www.calq.gouv.qc.ca
Plusieurs documents concernant les
activités du CALQ peuvent être consultés
sur son site à la rubrique *Publications*.

La forme masculine est utilisée sans
discrimination et désigne autant les
femmes que les hommes.

Ce rapport annuel de gestion est imprimé
sur un papier Rolland Enviro Print,
fabriqué au Québec à partir d'énergie
biogaz et contenant 100 % de fibres
postconsommation.
Ce papier est certifié Éco-Logo, procédé
sans chlore et FSC Recyclé.

LES CONFIDENTS, DIX
CAUSEUSES POÉTIQUES
DU SCULPTEUR MICHEL
GOULET RÉALISÉES
AVEC LA COMPLICITÉ DE
FRANÇOIS MASSUT ET DU
PRINCE JARDINIER, SONT
À DEMEURE AU JARDIN
DU PALAIS-ROYAL DU
CENTRE DES MONUMENTS
NATIONAUX, À PARIS,
DEPUIS LE 4 MARS 2015.

PHOTO : LÉO HIGEL



www.calq.gouv.qc.ca

CALQ

Conseil
des arts
et des lettres
du Québec